Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 9770591
Centre d'intérêt: 160

Centrale de l'enseignement du Québec.

Pour le financement public d'un service universitaire démocratique : mémoire sur la politique universitaire présenté à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale / Centrale de l'enseignement du Québec. -- [Sainte-Foy] : La Centrale, 1986.
ii, 101 p. ; 28 cm.

Titre de la couv. Code: D-8807. Notes bibliogr.: p. 97-101.

Descripteur(s): Rôle de l'université * Démocratisation de l'enseignement * Admission à l'université * Financement * Politique gouvernementale * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Québec (Province) Assemblée nationale. Commission de l'éducation

---

Dans son mémoire présenté à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale, la Centrale de l'enseignement du Québec rappelle, dans un premier temps, ses positions fondamentales concernant l'université. Elle aborde ensuite, de façon plus spécifique, la problématique du financement universitaire. Elle espère contribuer ainsi à l'amorce d'un débat démocratique large sur l'orientation de la politique universitaire dont la société québécoise a un pressant besoin. Elle présente, enfin, sous la forme de 58 recommandations, un condensé de l'état actuel de sa réflexion sur le type de politique universitaire qu'elle désire voir appliquer au Québec.

Type de document: r

EDUQ 8770591

Centrale
de l'enseignement
du Québec

MÉMOIRE SUR LA POLITIQUE UNIVERSITAIRE présenté à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale

Pour le financement public d'un service universitaire démocratique

EDUQ 8770391

TABLE DES MATIERES

	PAGE
PRESENTATION	
INTRODUCTION	3
PREMIERE PARTIE	
QUELLE UNIVERSITE, POUR QUI ET POURQUOI ?	13
. Les missions de l'université	14
. Un statut public au service des libertés universitaires	19
. L'orientation démocratique des services universitaires	26
. Les inégalités dans la société québécoise et l'accès à l'université	32
. Le rôle des personnels dans la qualité du service universitaire	45
DEUXIEME PARTIE	
LE FINANCEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE	49
. L'impasse présumée des finances publiques	51
. Le déficit budgétaire est-il vraiment faramineux?	52
. Qu'en est-il de la dette publique?	53
. Le mythe de la fiscalité québécoise trop lourde	54
. Les entreprises sont-elles trop taxées?	56
. Les abris fiscaux et l'érosion de l'assiette fiscale	57

PAGE

. Le mythe de l'Etat trop lourd 59
. Une crise prévisible 63
. La méthode historique du financement des universités et son évolution: des distorsions croissantes 67
. Le point critique dépassé? 68
. Les personnels et le sous-financement 72
. Reconnaître l'éducation supérieure comme un investissement collectif 73
. Mieux répartir le financement entre les universités et dans les universités 74
. Un financement public sur la base d'une fiscalité équitable 77
. Réglementer le financement externe 79

TROISIEME PARTIE
NOS REVENDICATIONS 81

NOTES 97

ANNEXE: Liste des syndicats en milieu universitaire affiliés à la C.E.Q. ou en entente de service avec elle.

PRESENTATION

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) compte quelque 200 syndicats affiliés, tous oeuvrant au Québec, qui représentent environ 110,000 membres. Ceux-ci font partie des personnels enseignant, professionnel et de soutien oeuvrant à tous les niveaux du système d'éducation québécois, ainsi que des personnels d'autres organismes ou institutions du secteur public et parapublic (loisirs, affaires sociales, fonction publique, communications).

Les syndicats affiliés à la CEQ sont accrédités pour représenter la majorité des membres des personnels de toutes catégories oeuvrant à tous les niveaux du système public d'éducation, de la maternelle à l'université inclusivement.

Au niveau universitaire, la CEQ compte quatorze syndicats présents dans dix universités ou constituantes. Elle est donc sensibilisée aux problèmes vécus quotidiennement par celles et ceux qui assurent la permanence de la vie universitaire et des services dispensés par l'université.

Elle est également sensibilisée aux besoins et aspirations des usagères et usagers des services universitaires, puisque la plupart de ses adhérentes et adhérents ont étudié à l'université, qu'un bon nombre d'entre eux y retournent chaque année dans des programmes de perfectionnement (c'est le cas notamment de 30% des enseignantes et enseignants) et que c'est à l'université que devront se former toutes les futures recrues des personnels enseignant et professionnel de tout le système d'éducation.

Composante dynamique et essentielle du mouvement syndical québécois, la CEQ partage aussi avec les autres centrales la préoccupation de contribuer à la promotion sociale, économique, politique et culturelle des classes populaires et à la construction d'une vraie démocratie québécoise. Or, la réalisation de telles finalités requiert la participation des ressources universitaires, la mise à contribution des compétences universitaires.

La CEQ entretient également des relations suivies avec des organismes ou associations oeuvrant dans le secteur de l'éducation populaire et de l'éducation des adultes (tel l'ICEA), ainsi qu'avec les associations étudiantes.

Compte tenu de ce qu'elle est, de son histoire, de celles et ceux qui la composent, des orientations démocratiques qu'elle a fait siennes, la CEQ croit de son devoir d'apporter sa contribution critique à toute réflexion publique sur l'avenir de l'université québécoise.

Voilà pourquoi elle se retrouve aujourd'hui devant vous.

INTRODUCTION

A maintes reprises, au cours des quelque vingt dernières années, la CEQ a eu à se prononcer publiquement sur des questions relatives à la politique universitaire du gouvernement québécois et à la place que doit prendre l'université dans l'ensemble du système public d'éducation. On pourra consulter, par exemple, les mémoires de la CEQ à la Commission Parent (1964) et à la Commission Laurendeau-Dunton (1965), ainsi que le Mémoire au Gouvernement du Québec de 1968, dont un chapitre portait spécifiquement sur l'enseignement supérieur.

Ces mémoires et ceux qui ont suivi ainsi que les décisions de nos instances (Congrès, Conseil général, Bureau national), révèlent une volonté constante de militer pour le développement et la démocratisation de l'université québécoise aussi bien que pour l'intégration de ce niveau d'enseignement à l'ensemble du système public d'éducation. Ils révèlent aussi le refus de se laisser entraîner à aborder les problèmes de façon morcelée ou à proposer des solutions avant d'avoir bien identifié les finalités à poursuivre.

Au Sommet de la Malbaie, en mai 1977, la CEQ soutenait que tout plan de développement économique doit «prévoir la mise en place progressive des équipements collectifs et sociaux indispensables touchant l'éducation, la santé et la culture», puisque telle devrait être une de ses finalités les plus importantes.

Dans son mémoire à la Commission d'étude sur les universités (1978), elle s'exprimait ainsi:

> «Nous sommes conscients que, parfois, le pouvoir politique a intérêt à ce que des réflexions sur le changement en milieu scolaire se fassent de façon morcelée en le prenant par tranche ou en le sortant de son cadre social; nous sommes conscients aussi que des enquêtes ou des recherches gouvernementales peuvent masquer des tentatives d'implantation, à la pièce, de certaines politiques déjà décidées.»

Et dans son mémoire d'octobre 1984 sur le financement universitaire (mémoire déposé au secrétariat des commissions parlementaires mais non présenté), elle ajoute:

> «Notre argumentation s'appuie sur la nécessité de convenir ensemble, comme collectivité québécoise, de quelle sorte d'université nous voulons et pour quoi faire, avant de débattre de la note à payer ou à ne pas payer.»

Sans doute y a-t-il des urgences à rencontrer. Mais l'appréciation du caractère d'urgence et surtout l'identification des solutions qui doivent alors être appliquées tiennent aussi à la façon dont on perçoit les finalités des institutions à maintenir ou à développer. Nous ne reprochons pas au Ministre de se préoccuper du financement universitaire et de vouloir agir rapidement dans ce domaine: nous répétons depuis des années, que la situation financière des universités appelle une intervention vigoureuse du gouvernement. Mais le choix des formules de financement n'est pas neutre, il découle d'une orientation générale et il suppose une politique d'ensemble. Il est donc tout à fait pertinent au débat que nous entreprenons de rappeler notre philosophie de l'université et d'indiquer les orientations que nous voulons voir adoptées.

Nous attendons toujours la publication d'un énoncé de politique d'ensemble sur le niveau universitaire, liant le Gouvernement du Québec, y compris, bien entendu, ceux qui, dans ce gouvernement, tiennent les cordons de la bourse.

Si certaines déclarations récentes du ministre de l'Education et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science comportent des aspects encourageants quant aux intentions gouvernementales, nous ne pouvons nous permettre d'ignorer les orientations proposées par les trois comités de «sages», lesquelles se situent très nettement dans la ligne du néo-libéralisme doctrinaire. Les trois rapports, en tant qu'expression de l'idéologie qui semble dominante au sein du gouvernement actuel, nous annoncent un affaiblissement de l'Etat québécois, un désengagement des pouvoirs publics, la reprise en main par l'entreprise privée de secteurs jusqu'ici développés par le secteur public et l'application d'une politique de malthusianisme social restrictive et sélective.

L'idéologie néo-libérale ne doit pas être confondue avec une idéologie de type libertaire. En effet, elle ne vise pas l'élimination de toutes les contraintes qui pèsent sur la liberté des individus et des groupes (y compris les collectivités nationales); elle ne s'attaque essentiellement qu'aux interventions de l'Etat et des pouvoirs publics, y compris à celles qui ont pour effet d'empêcher les grands entrepreneurs de contraindre indûment leurs employés, leurs clients et leurs co-contractants. L'objectif ultime du programme néo-libéral, ce n'est pas la plus grande liberté possible pour toutes les

personnes, mais bien la plus grande liberté d'action possible de l'entreprise privée face aux contraintes d'une démocratie qu'elle trouve embarrassante.

Que le Ministre responsable du système public d'éducation prenne ses distances à l'égard de certaines propositions du rapport Gobeil notamment, nous ne pouvons que nous en réjouir, mais il devra aller beaucoup plus loin en ce sens pour nous rassurer vraiment.

Nous insistons donc de nouveau pour que le Gouvernement du Québec publie un énoncé clair et complet de sa politique universitaire. Un bilan de la situation des universités ainsi que des besoins et attentes de la société québécoise à leur endroit a été réalisé à l'occasion des travaux de la Commission Angers. L'énoncé de politique gouvernementale devra prendre en compte ce bilan, mais tenir compte également des réactions du mouvement syndical et des organisations populaires aux rapports de la Commission.(1)

L'énoncé de politique que nous attendons ne devrait pas se limiter à exposer les moyens mis en oeuvre pour assurer le financement public des activités universitaires (bien que cet aspect soit essentiel), mais indiquer aussi quels objectifs la société québécoise doit viser en ce qui concerne la démocratisation des universités et de leurs missions, l'accessibilité aux études supérieures et l'égalité d'accès entre les diverses catégories de la population. L'énoncé de politique devrait également informer la population sur les moyens proposés pour assurer à l'u-

niversité toute l'indépendance dont elle a besoin dans la réalisation des missions qui lui seront attribuées ainsi que pour faire respecter intégralement la compétence exclusive du Québec sur son enseignement universitaire.

Une politique universitaire ne prend tout son sens que dans la mesure où elle s'intègre à une politique globale de développement social, économique et culturel de toute la société. La définition du type de formation professionnelle devant être dispensée dans les institutions d'enseignement supérieur aussi bien que le choix de favoriser l'accessibilité des services universitaires aux classes populaires impliquent notamment une conception de l'organisation du travail et du rôle assigné aux travailleurs dans la société. Ceci est vrai au Québec comme dans les autres pays industrialisés.

A bien des égards, la société québécoise est fortement liée aux autres sociétés du monde occidental. On y vit les mêmes types de conflits sociaux, on y est frappé par les mêmes crises économiques internationales, les mêmes modes y ont cours.

La crise qui affecte présentement l'économie occidentale, qui dure depuis plus de dix ans (et qui a connu un sommet en 1982), est l'occasion d'une réorganisation du travail et d'une révision du rôle de l'Etat. Si nous mentionnons spécifiquement ces deux incidences de la crise, c'est que celles-ci influencent directement les discours sur la réforme de l'éducation. Pas seulement au Québec, mais aussi au Québec.

Ce que l'entreprise privée cherche à réaliser avec le soutien de l'Etat, c'est le renouvellement de l'équipement productif par l'implantation de nouvelles technologies. On disserte beaucoup sur la question de savoir si l'implantation des nouvelles technologies entraînera une diminution plus ou moins dramatique du besoin global de main-d'oeuvre. Ce qui est acquis, c'est la modification importante des exigences en termes de formation de la main-d'oeuvre, modification qui a pour effet d'éroder les conditions de travail: salaires, protections sociales, durée et charge de travail, etc. D'autre part, le chômage persistant, les emplois précaires et les emplois déqualifiés sont devenus des réalités presque banales.

Quant au rôle de l'Etat, il est atteint par l'obsession des gouvernements d'accroître la productivité et la compétitivité de leurs économies nationales. Notre gouvernement se donne comme objectif d'améliorer la place du Québec dans le marché international. Et tous les pays cherchent à améliorer la leur.

Parmi les modifications de politique que commande la lecture officielle des exigences de la conjoncture, il y a la réduction relative des budgets à caractère social ou culturel (remise en question de «l'Etat Providence») et un effort d'adaptation de la formation à la réorganisation du travail.

Ce n'est pas complètement par hasard que reviennent à la mode depuis quelques années les appels à une éducation plus élitiste, faisant appel aux vertus de la concurrence et dénigrant les acquis démocratiques de l'éducation pour tous. Ceci est à

replacer dans le contexte d'une réorganisation du travail où on aura, dit-on, besoin d'un nombre réduit de travailleuses ou travailleurs hautement qualifiés et où la plupart des qualifications traditionnelles ne seront plus reconnues.

Mais les prévisions et les projections des économistes au service de la grande entreprise et des Etats capitalistes ne sont pas nécessairement infaillibles. Si on a besoin éventuellement de rajuster le tir pour tenir compte d'une conjoncture toujours mouvante, le réajustement se fera de nouveau sur le dos des travailleuses et des travailleurs et sur celui des jeunes en formation ou qui entrent sur le marché du travail.

Il y a une autre façon de voir les choses: celle qui consiste à refuser l'émiettement du travail, à valoriser la responsabilisation individuelle et collective des travailleuses et des travailleurs à tous les niveaux de production et à miser sur l'élévation constante du niveau de formation de toutes et tous. C'est le point de vue des principales organisations syndicales dans la plupart des pays. Celles-ci préconisent une politique en matière d'éducation qui se situe dans le prolongement de leurs luttes quotidiennes pour l'humanisation du travail. C'est pourquoi, elles revendiquent un développement quantitatif et qualitatif du système d'éducation à tous les niveaux, des mesures favorisant l'égalité d'accès aux divers niveaux d'enseignement et stimulant l'accès des filles et fils des classes populaires, une politique fondée sur l'implication sociale et communautaire des institutions d'enseignement et tout particulièrement, de l'université. Ce qui ne saurait se faire vraiment sans

un contrôle démocratique du système, de chaque réseau et de chaque institution.

La politique d'éducation qui s'applique effectivement dans chaque pays est le résultat d'un rapport de force. Il y a toujours cette tension entre une orientation élitiste, sélective, malthusienne qui s'inscrit dans le sens des intérêts du grand capital et une orientation démocratique, de grande accessibilité, d'égalité et d'ouverture qui représente les intérêts des classes populaires.

Quant à nous, notre option est claire: nous voulons une université au service de la majorité populaire, nous voulons une université accessible aux filles et aux fils de la classe ouvrière, nous voulons une orientation de la recherche universitaire vers la satisfaction des besoins collectifs de la population, nous voulons une université démocratique, indépendante de l'entreprise privée et intégrée au système public québécois d'éducation. Nous voulons une telle université parce que nous voulons une société québécoise démocratique, et parce que nous luttons pour que le développement économique de cette société soit ordonné au développement social et culturel de toute la population.

Nous allons donc, dans un premier temps, rappeler nos positions fondamentales concernant l'université avant d'aborder de façon plus spécifique la problématique du financement universitaire, espérant contribuer ainsi à l'amorce d'un débat démocratique large sur l'orientation de la politique universitaire dont la

société québécoise a un pressant besoin. Nous présenterons enfin l'ensemble de nos recommandations à l'adresse de l'Assemblée nationale, du Gouvernement du Québec et des institutions universitaires.

D'où les trois grandes divisions du présent mémoire.

PREMIERE PARTIE

QUELLE UNIVERSITE,

POUR QUI

ET POURQUOI?

Notre approche repose sur l'a priori que l'université est un des instruments que se donne la société pour réaliser ses finalités, qu'elle doit donc essentiellement être au service de toute la collectivité nationale.

Elle a comme première caractéristique essentielle d'être une institution d'enseignement oeuvrant au niveau le plus élevé de la transmission du savoir. Elle est donc un des éléments du système d'éducation. Elle se distingue des autres éléments de ce système par le niveau de son enseignement, mais aussi par son apport propre à l'élaboration de nouveaux savoirs.

LES MISSIONS DE L'UNIVERSITE

Les missions traditionnelles de l'université, l'enseignement supérieur et la recherche, peuvent sans doute servir de point de départ à une définition de l'université d'aujourd'hui. Mais entendues dans un sens étroit, elles ne sauraient suffire.

Il vaudrait peut-être mieux parler, dans un sens plus englobant, de la contribution originale de l'université à l'élaboration des savoirs et de son rôle indispensable dans la diffusion démocratique des savoirs.

Ce qui implique que l'enseignement, dans sa forme traditionnelle, n'est qu'un des moyens (qui demeure très important) par lesquels l'université assure la transmission et la diffusion des savoirs. Ce qui implique aussi que la recherche

universitaire est menée dans la perspective d'une large diffusion de ses résultats et de leur utilisation démocratique.

En conséquence, enseignement et recherche doivent être intimement liés et se prolonger dans des actions de service à la collectivité.

L'entreprise privée réalise elle-même de la recherche liée à ses activités propres. Elle peut commanditer ou financer de la recherche réalisée dans des centres spécialisés. Dans un cas comme dans l'autre, elle le fait d'abord pour son profit. Elle cherche à rentabiliser ses opérations, à devenir plus concurrentielle, à devancer ses concurrents éventuels, peut-être même à les évincer. Il n'y a donc pas de surprise à ce que les résultats d'une telle recherche ne soient pas largement diffusés (ne fassent pas, par exemple, l'objet d'un enseignement public ou de publications largement accessibles).

Les gouvernements aussi réalisent ou font réaliser des recherches dont ils ne désirent pas voir diffuser les résultats. On pense, en particulier, à la recherche dans le domaine des armements (nucléaires, chimiques, bactériologiques ou autres). Les gouvernements réalisent ou commandent aussi des recherches en sciences humaines en vue d'augmenter l'efficacité de leurs moyens d'intervention psychologique et de manipulation des groupes sociaux ou encore d'amener insidieusement certaines populations étrangères à adopter des comportements favorables aux visées impérialistes ou colonialistes.(2)

La recherche universitaire doit se distinguer par ses qualités de transparence démocratique. Sa finalité essentielle doit demeurer le progrès de la connaissance sous le double aspect de son extension qualitative et de sa diffusion publique (notamment par l'enseignement, les publications et le service à la collectivité). Elle devrait ne pas se compromettre dans les types de recherche évoqués plus haut.

Autant la recherche universitaire doit-elle se faire en vue de l'enseignement et de la diffusion, autant l'enseignement universitaire doit-il être lié à la recherche, comme à une source d'inspiration et de constant renouvellement. L'enseignement de chaque discipline devrait d'ailleurs profiter de la recherche dans les autres disciplines. La liaison enseignement-recherche devrait être un des lieux d'application privilégiée de l'interdisciplinarité.

Les exigences de transparence démocratique que nous considérons comme essentielles à la définition de la recherche universitaire impliquent notamment la poursuite de la plus grande accessibilité possible aux études universitaires, ceci dans toutes les catégories de la population (selon le sexe, la classe sociale, la situation géographique, l'appartenance culturelle, etc.) et en fonction de toutes les disciplines enseignées.

La diffusion du savoir concerne aussi les publications universitaires. Certaines d'entre elles peuvent s'adresser directement aux étudiants et être considérées comme prolongement ou soutien de l'enseignement magistral. D'autres, et de plus en plus, devraient viser un public plus large.

Tout comme la recherche et l'enseignement proprement dit, les publications universitaires doivent avoir une visée démocratique. Sans sacrifier à la qualité en termes de contenu scientifique, elles doivent être conçues de façon à rejoindre tous les publics intéressés et à supprimer les barrières artificielles (publication en français, attention à la qualité de la rédaction, diffusion large, prix abordable, etc.).

A la recherche, à l'enseignement traditionnel et à la publication d'ouvrages, il faut ajouter la mission spécifique de service à la collectivité. La concrétisation de cette mission est une condition essentielle à la véritable démocratisation de l'université. Il ne suffit pas en effet de mieux assurer la promotion individuelle d'un plus grand nombre de personnes, de contribuer à égaliser les chances de promotion individuelle, l'université doit participer à la promotion collective des groupes populaires en les aidant à s'approprier collectivement les savoirs et les habiletés qui leur permettent de prendre en main leur avenir. C'est dans cette perspective de promotion collective que doit être conçue en priorité la mission service à la collectivité. Et il va sans dire que cette mission doit s'exercer d'abord à l'égard des groupes qui sont le moins représentés dans la clientèle étudiante de l'université ou dont les membres ont le moins de diplômes universitaires.

Plus la notion de service à la collectivité sera acceptée de façon générale, et plus particulièrement par les milieux de décideurs, plus le danger sera grand que cette mission soit détournée des objectifs qui devraient être les siens propres.

L'ICEA a déjà mentionné le danger d'une récupération par le monde des affaires: que, sous le couvert des "services à la collectivité", on mette les ressources universitaires et les compétences universitaires au service de l'entreprise privée ou des notables locaux ou régionaux. Il faudrait se demander si une telle récupération n'est pas déjà commencée dans certaines universités; il n'y aurait là rien d'étonnant compte tenu de la pression du milieu des affaires et de la parenté qui existe entre les élites universitaires d'une part, et les élites professionnelles, industrielles, commerciales et technocratiques d'autre part.(3)

Néanmoins, il faut continuer d'insister sur l'importance de la mission service à la collectivité et sur l'importance de la maintenir dans une direction sociale et populaire. Le caractère social de l'université lui vient sans doute en partie de ce que ses activités traditionnelles sont au service de la société; mais il est capital de faire reconnaître qu'elle a aussi une mission sociale explicite, à concrétiser dans des activités et des services distincts de l'enseignement proprement dit et de la recherche scientifique traditionnelle.

Enfin, l'université doit demeurer, ou devenir de plus en plus, un lieu de débat, de libre discussion et de libre expression. Ceci vaut pour les professeurs qui revendiquent depuis toujours la "liberté académique". Mais ça doit valoir aussi pour les autres personnels, pour les étudiants et pour les intervenants des milieux populaires. C'est donc dire que l'université a besoin de liberté et qu'elle doit mettre ses ressources au

service de la libre expression. L'université a une fonction critique face à la société sous les aspects économique, politique, social, culturel, technique, etc. Elle ne peut assumer valablement cette fonction que dans un climat d'indépendance et de liberté.

Toutes les facettes des missions universitaires doivent se réaliser à l'égard de la collectivité nationale (responsabilité commune à toutes les universités) et à l'égard de la collectivité régionale au sein de laquelle est implantée chaque institution.

UN STATUT PUBLIC, AU SERVICE DES LIBERTES UNIVERSITAIRES

L'université n'est donc pas une entreprise offrant un service plus ou moins facultatif à l'adresse des individus en tant que tels. Il faut, au contraire, la voir comme un service public, ou plutôt comme une composante essentielle du service public d'éducat on.

La réalisation de ses missions implique d'une part, qu'elle n'ait pas à se comporter comme une entreprise privée en recherche de profits et d'autre part, qu'elle conserve sa pleine indépendance face aux sollicitations de l'entreprise privée. Voilà pourquoi, elle doit pouvoir compter sur un financement public. Certaines pratiques de financement devraient lui être interdites. Elle doit s'administrer selon des normes établies démocratiquement.

Le statut public de l'université a pour fonction essentielle de protéger les libertés universitaires en regard de chacune des missions de l'université définies plus haut. Ces libertés doivent pouvoir se concilier avec les exigences d'une implication active au service de la communauté nationale et régionale.

La liberté universitaire ne doit pas être conçue comme la possibilité de s'enfermer dans une tour d'ivoire et d'ignorer les problèmes de la société. Il s'agit de la liberté nécessaire à la réalisation d'un service public démocratique.

La liberté d'enseignement implique que l'université, lorsqu'elle institue ou développe des programmes, le fera en fonction de son analyse des besoins de la société et des besoins de formation des clientèles étudiantes et non en fonction des attentes de telle entreprise particulière. Elle implique aussi que, sous la pression de modes conjoncturelles, elle ne sera pas forcée de sacrifier des secteurs importants de son enseignement. Elle implique encore que les corporations professionnelles ne lui imposeront pas de formules de contingentement aux programmes qui conduisent à la pratique d'une profession.

La liberté de recherche implique qu'elle ne soit pas obligée pour assurer sa survie d'accepter des commandites de recherche qui la mettraient davantage au service de l'entreprise privée ou du pouvoir politique qu'au service des intérêts collectifs ou qui l'amèneraient à négliger la recherche fondamentale désintéressée qui est son domaine propre. L'université doit être en situation de refuser sa collaboration à des recherches portant

notamment sur le développement de l'armement ou sur la sophistication des instruments de manipulation de l'opinion publique ou des groupes sociaux.

La liberté de critique implique que l'université puisse résister victorieusement à toute suggestion qui lui serait faite de réprimer en son sein la liberté d'expression. Elle implique aussi que l'université soit ouverte à la critique, qu'elle accepte les remises en question, qu'elle favorise, dans son fonctionnement, l'expression de la critique.

La liberté d'intervention sociale et communautaire implique que l'université ne soit pas amenée pour des considérations d'ordre monétaire à détourner les services à la communauté de leur fonction et à les orienter vers un service aux entreprises et aux notables.

Tout cela suppose que le caractère public et démocratique de l'université soit établi de façon claire et sans équivoque, tant au niveau de son financement qu'à celui de la composition et du fonctionnement de ses instances décisionnelles.

C'est pourquoi nous demandons que soit adoptée et mise en vigueur une Loi sur les universités établissant clairement le statut public des universités et leur rattachement au système public d'enseignement.

Nous ne souhaitons pas, bien au contraire, que nos universités deviennent des institutions étatiques, soumises à un contrôle direct du gouvernement sur l'ensemble de leurs opérations. Nous voulons qu'elles soient reconnues et qu'elles se comportent comme des institutions publiques démocratiques. C'est-à-dire que les normes minimales assurant et protégeant les libertés universitaires soient inscrites dans la loi, de même que les règles présidant à la composition démocratique des instances, à leur fonctionnement et à la transparence de leur gestion (au sens le plus large).

Le caractère public des universités devrait impliquer qu'elles ne puissent entre elles se comporter comme des entreprises concurrentes (à la manière d'institutions privées). Elles devront adopter un fonctionnement en réseau où chaque institution est complémentaire de toutes les autres, tout en maintenant le devoir imparti à chaque institution particulière de répondre aux besoins de la communauté régionale qu'elle a mission de desservir.

L'université étant un élément essentiel du système public d'éducation, nous estimons que les instances administratives responsables du niveau universitaire au sein de l'appareil gouvernemental devraient relever du même ministère que celles qui s'occupent des niveaux primaire, secondaire et collégial. Nous nous étions opposés à la division du ministère de l'Education en 1984 et nous sommes toujours favorables à sa réunification. Les décisions qui se prennent au niveau gouvernemental à l'égard de chaque niveau d'enseignement doivent pouvoir tenir compte

de ce qui se fait aux autres niveaux. La promotion de l'accessibilité à tous les niveaux, à titre d'exemple, appelle de toute évidence une politique d'ensemble, puisque chaque niveau d'enseignement comporte ses mécanismes de filtrage de l'accès à des niveaux supérieurs. D'autre part, il est également évident que tous les autres niveaux ont absolument besoin de l'université, notamment pour assurer de façon cohérente la formation et le perfectionnement de leurs personnels.

S'il est fortement souhaitable que l'enseignement supérieur relève d'une même instance ministérielle que l'ensemble du système d'éducation, il est par contre absolument indispensable qu'il relève exclusivement de la même instance législative et du même gouvernement. La CEQ a toujours tenu un discours sans équivoque à cet égard: le Québec doit affirmer sa compétence exclusive et prendre les moyens de la faire respecter intégralement. Pour le moment, le gouvernement fédéral ne conteste pas la compétence législative exclusive de l'Etat québécois sur l'enseignement supérieur, mais il intervient dans ce champ par le biais de son pouvoir de dépenser. Ce qui lui permet d'influencer l'orientation de l'enseignement sans avoir à légiférer lui-même. Nous estimons que c'est faire indirectement ce qu'il ne peut faire directement. Par ailleurs, il est dans l'intérêt du Québec de recevoir sa juste part des contributions financières versées par le fédéral au financement de l'enseignement supérieur dans l'ensemble du Canada. C'est pourquoi, nous demandons que chaque fois que le gouvernement fédéral contribue au financement de l'enseignement ou de l'éducation (singulièrement de l'enseignement postsecondaire), il verse à l'Etat québécois sous forme

de transferts directs et inconditionnels la part qui doit en revenir au Québec et que cette part soit proportionnelle à sa population. (4)

La règle de la proportionnalité devrait aussi s'appliquer quand il s'agit de subventions à la recherche universitaire. Nous estimons, cependant, qu'il y a, dans ce domaine particulier, une situation d'injustice historique à corriger. Compte tenu du fait que le Québec a retiré beaucoup moins que sa part dans le passé, le fédéral devrait lui verser une contribution compensatoire, qui pourrait prendre la forme de montants supplémentaires pendant quelques années.

Si le MEQ doit conserver un rôle de coordination générale de l'ensemble du système d'éducation, il nous apparaît important par ailleurs, que le réseau universitaire dispose en tant que réseau d'une marge importante d'autonomie à l'égard du gouvernement. C'est pourquoi, nous sommes favorables à l'établissement d'une formule autonome de coordination et de gestion du réseau universitaire répondant aux exigences d'un contrôle démocratique efficace.

Nous ne voulons pas insister aujourd'hui sur les modalités; nous invitons la commission à retenir le principe d'une formule autonome de coordination et de gestion démocratique de l'ensemble du réseau universitaire quitte à soumettre, en un deuxième temps, à la discussion publique le choix des modalités.

La liberté universitaire doit reposer aussi sur un fonctionnement démocratique de chaque institution. C'est pourquoi, nous demandons que leurs instances décisionnelles soient constituées de représentants élus des personnels enseignant (professeurs et chargés de cours), professionnel et de soutien, des étudiantes et étudiants, ainsi que des personnes représentant la collectivité régionale désignées notamment par les organisations syndicales, populaires, éducatives et socioculturelles de la région.

La liberté universitaire concerne aussi les personnels et les étudiants, en tant qu'individus et en tant que groupes. La politique universitaire doit prévoir les moyens de protéger les uns et les autres de façon à ce qu'ils assument leur tâche avec l'esprit d'indépendance qui leur est nécessaire. L'octroi du statut de permanence à l'emploi est un de ces moyens, dans le cas des personnels. Un tel statut, en plus de conforter l'indépendance d'esprit de son titulaire, est de nature à protéger les directions universitaires contre certaines pressions indues des pouvoirs économique et politique.

Il en est de même de l'exercice du droit à la syndicalisation des personnels qui doit être réaffirmé avec son corollaire, le droit à la libre négociation par les syndicats accrédités de toutes les conditions de travail et d'emploi et de tout ce qui s'y rattache. Le droit d'association devrait être pleinement reconnu et respecté pour les étudiantes et les étudiants, ce qui devrait impliquer le droit, pour les associations étu-

diantes représentatives, de négocier les conditions de la vie étudiante et de profiter de la perception à la source de la cotisation étudiante.

L'ORIENTATION DEMOCRATIQUE DES SERVICES UNIVERSITAIRES

Si nous revendiquons l'affirmation et la consolidation du statut public des universités du Québec, la démocratisation de leurs structures et l'établissement de normes garantissant leur liberté d'action, c'est en définitive pour mieux assurer l'orientation démocratique des services universitaires. Ce qui nous intéresse ultimement, c'est que l'université soit au service de la promotion collective du peuple québécois et de toutes ses composantes (sociales, régionales, culturelles, sexuelles, etc.).

Nous reviendrons plus loin sur les problèmes spécifiques d'accessibilité aux études universitaires et d'égalité entre les groupes en regard de l'accès à l'université. Nous voulons traiter maintenant de certaines orientations que nous souhaitons voir retenues en matière de recherches, de programmes d'enseignement et de services à la collectivité.

Il nous apparaît important que soit clairement reconnu le principe voulant que l'université n'est pas simplement un lieu où sont dispensés des services à des individus qui paient pour les recevoir, mais qu'elle est plutôt une institution dont toutes

les activités sont accomplies au profit de l'ensemble de la population.

Dans le cas de la recherche, nous avons déjà mentionné l'importance qu'elle se fasse d'une façon transparente, c'est-à-dire que les objets de recherche soient déterminés démocratiquement et que les résultats de la recherche soient diffusés largement. Ceux-ci, en effet, doivent être considérés comme faisant partie du patrimoine collectif. Ils doivent profiter prioritairement à l'enseignement universitaire, aux publications universitaires et à la mission service à la collectivité.

Nous estimons que la recherche universitaire devrait s'effectuer en priorité dans le domaine de la recherche fondamentale et dans celui de la recherche appliquée portant sur des questions d'intérêt collectif pour la population, c'est-à-dire dans les domaines que l'entreprise privée a le moins d'intérêt à commander ou à soutenir.

La recherche fondamentale est vraiment un domaine privilégié pour l'université puisqu'elle concerne directement l'élaboration de nouveaux savoirs fondamentaux, préalables à toute application pratique. C'est ce type de recherche qui est, en principe, le plus directement lié au contenu même de l'enseignement universitaire.

Pour ce qui est de la recherche appliquée à des problèmes d'intérêt collectif, nous voulons mentionner des champs qui, selon nous, devraient faire l'objet d'une attention particulière et permanente: celui des causes d'inégalité entre les diverses catégories de la population (selon le sexe, la classe sociale,

le groupe ethnique, la localisation géographique, etc.) ainsi que des moyens à mettre en oeuvre pour promouvoir l'égalité; celui des équipements collectifs et autres instruments à utiliser pour le développement social, économique et culturel du Québec et de chacune de ses régions; celui de la prévention en santé et de la protection de l'environnement; celui de la promotion de la paix, du désarmement et de la coopération internationale. Nous pourrions mentionner plusieurs autres champs de recherche encore trop peu explorés tels l'organisation du travail et le plein emploi, l'éducation en milieux défavorisés, la retraite, l'alimentation et la nutrition, la protection de la vie privée dans une société informatisée, l'accès aux loisirs, la protection civile en cas de cataclysme (tremblement de terre, rupture de barrage ou bombardement, par exemple), la prévention de la criminalité, etc.

Pour ce qui est des programmes d'enseignement, nous ne pouvons en faire une étude exhaustive, mais il nous semble important d'insister sur deux priorités qui nous tiennent à coeur: la formation et le perfectionnement des personnels de l'enseignement pour tous les niveaux d'une part, et l'enseignement dispensé à l'intention des clientèles spéciales, notamment des personnes qui ne peuvent pas se permettre d'interrompre leur emploi pour étudier à temps complet dans un programme régulier.

La formation du personnel enseignant est une des missions prioritaires confiées à l'Université du Québec lors de sa création (et attribuée à l'Université Laval pour la grande région de Québec). Cette priorité doit être maintenue et renforcée. Il y aurait lieu de créer des mécanismes pour assurer l'adaptation constante des programmes aux conditions de l'exercice de la profession enseignante en tenant compte notamment des particularités

régionales. De tels mécanismes devraient prévoir, au niveau central, la participation du MEQ, des universités (ou de leur organisme de concertation-planification) et de l'organisation syndicale des enseignants. Un mécanisme analogue pourrait être institué au niveau de chaque université, avec participation des organismes régionaux ou locaux correspondants.

Les clientèles spéciales auxquelles l'université doit continuer d'accorder une attention prioritaire comprennent notamment les personnes qui accèdent à l'université après plusieurs années sur le marché du travail. Ces personnes ont des besoins particuliers du fait que, la plupart du temps, elles ne peuvent se permettre, en raison de leur travail, de fréquenter l'université à temps complet. Elles doivent aussi, très souvent, ne suivre que des cours en soirée ou en fin de semaine. Pour celles qui habitent dans les régions périphériques, il leur est parfois très difficile de se déplacer vers les centres universitaires. Ces personnes ne sachant pas toujours à quel rythme elles pourront prendre les cours d'un programme de baccalauréat, auront tendance à s'inscrire d'abord à un programme de certificat, quitte à poursuivre leurs études par la suite selon leurs disponibilités.

Nous estimons que l'université doit pouvoir adapter son fonctionnement aux besoins particuliers des clientèles de ce genre. Les constituantes régionales de l'Université du Québec ont innové à cet égard en faisant déplacer au besoin leurs ressources pour rejoindre les usagères et usagers dans leurs milieux. Ces acquis doivent être maintenus, consolidés et généralisés. Mais il faut faire plus encore pour que se vive au niveau universi-

taire le concept de l'éducation permanente, liée aux situations concrètes des gens à qui elle s'adresse.

Nous demandons que des services universitaires de qualité soient offerts et assurés dans des conditions d'égalité à toutes les personnes inscrites à des programmes universitaires, indépendamment du moment et du lieu où elles reçoivent l'enseignement. Ces services de qualité devraient comprendre notamment les consultations personnelles, le secrétariat, les photocopies, les fournitures de matériel, la bibliothèque, l'audio-visuel et l'informatique. Nous sommes conscients que la réalisation d'un tel objectif comporte des difficultés d'organisation, mais nous n'admettons pas qu'il soit inatteignable.

Les programmes de certificat répondent à des besoins particuliers de personnes qui sont déjà sur le marché du travail. Celles-ci y voient un moyen d'acquérir des notions de base dans une discipline qui leur est utile dans leur travail mais dont ils ne visent pas nécessairement à devenir spécialistes. Il arrive pourtant qu'après avoir suivi un programme de certificat, ces mêmes personnes découvrent le besoin ou l'utilité d'approfondir leurs connaissances et désirent alors s'inscrire au baccalauréat. Malheureusement, les études faites au niveau du certificat ne sont pas toujours reconnues pour les fins du baccalauréat. Ce qui cause un préjudice sérieux pour les personnes dont nous évoquons la situation. Nous demandons donc qu'une politique claire soit établie assurant, pour toutes les disciplines et toutes les universités, la reconnaissance

dans les programmes de baccalauréat des cours suivis au niveau du certificat.

L'orientation démocratique des services universitaires concerne aussi la mission spécifique dite de service à la collectivité. Ce volet est d'autant plus indispensable qu'une minorité seulement accède encore à l'université à titre d'étudiantes ou d'étudiants. De plus, l'enseignement dispensé à une clientèle plus âgée s'adresse encore principalement à des personnes ayant déjà étudié à l'université. Une étude de la Direction des études économiques et démographiques du MEQ, signée Daniel Maisonneuve, sur l'état de la scolarisation de la population québécoise révèle en effet que 34% des personnes de 25 à 34 ans ayant déjà accédé à l'université étaient encore aux études (à temps complet ou à temps partiel) en 1981, alors que seulement 2% des personnes du même groupe d'âge n'ayant pas atteint la 9ième année étaient, elles aussi, à compléter des études. Dans le groupe des 35 ans et plus, les pourcentages correspondant sont respectivement de 18% et de 1%. (5) L'université ne sera vraiment démocratique que lorsqu'elle se mettra également au service de la population défavorisée au plan de la scolarité.

Nous recommandons qu'une structure spéciale soit prévue dans chaque université pour développer la mission de service à la collectivité et pour en assurer la réalisation. Les descriptions de tâche des personnels ainsi que les affectations doivent tenir compte de l'importance de cette mission.

LES INEGALITES DANS LA SOCIETE QUEBECOISE ET L'ACCES A L'UNIVERSITE

Selon une étude de la Direction des études économiques et démographiques du MEQ, signée Robert Maheu et Daniel Maisonneuve (document 61, août 1982), sur 100 personnes d'une génération s'engageant dans le processus scolaire, on peut prévoir que 64 obtiendront un diplôme du secondaire à l'enseignement régulier, 8 l'obtiendront à l'éducation des adultes (total 72%), 46 entreprendront des études collégiales à temps complet et 27 obtiendront un diplôme d'études collégiales, dont 16 au secteur général. (6)

Si de telles données sont conformes à la réalité (ce dont nous n'avons aucune raison de douter), elles confirment le fait d'un progrès certain de la scolarisation par rapport aux générations plus âgées. Elles indiquent en même temps qu'il reste encore beaucoup de place pour de nouveaux progrès à réaliser. En effet, 28% des jeunes n'auront même pas de diplôme secondaire. En considérant que le diplôme du secondaire général est celui qui donne normalement accès aux études collégiales, on constate qu'environ 36% des jeunes ne seront pas qualifiés pour entreprendre de telles études. Par ailleurs, 54% des jeunes n'entreprendront pas d'études collégiales, 73% n'obtiendront pas de diplôme collégial et 84% ne seront pas qualifiés pour la poursuite d'études régulières au niveau universitaire.

Comme le révèlent de nombreuses études réalisées au Québec au cours des années '70 ou à partir de données recueillies dans cette décennie (notamment celles d'ASOPE), les cheminements scolaires dépendent de la position sociale des parents et, ajoute Alain Massot, cette généralisation "s'applique à toutes les sociétés industrialisées". (7)

L'influence du statut socio-économique d'origine se fait sentir très tôt et affecte notamment les taux de scolarisation, l'orientation scolaire et professionnelle, l'inadaptation scolaire, l'échec scolaire, les redoublements et l'abandon des études.

Les enquêtes réalisées à l'occasion du projet ASOPE ont fait ressortir le lien très net qui existe entre le statut socio-économique d'origine et l'orientation scolaire. On avait pu établir, par exemple, que plus le statut socio-économique des parents était élevé, plus l'élève avait tendance à poursuivre ses études dans la filière générale. A l'inverse, la majorité des enfants de manoeuvres inscrits en 5e année du secondaire se retrouvaient dans la filière professionnelle. Cette orientation scolaire conditionne évidemment le taux d'accès au CEGEP, où les enfants des classes dirigeantes sont nécessairement surreprésentés. Mais le filtrage sur la base du statut socio-économique d'origine se poursuit au niveau collégial. On s'est aperçu, en effet, que la même tendance à s'orienter d'avantage vers le cours général plutôt que vers le professionnel

continuait à être fortement conditionnée par le fait d'appartenir à une famille dont le père était soit administrateur, cadre ou professionnel ou encore ouvrier, agriculteur ou manoeuvre.

L'influence du statut socio-économique d'origine s'exerce dans le même sens sur l'abandon des études, de sorte que dans la clientèle qui a effectivement accès à l'université, les enfants des classes populaires sont nécessairement encore plus sous-représentés qu'au niveau collégial.

Nous ne disposons malheureusement pas de données précises et fiables sur l'évolution récente du phénomène. Des bribes d'information nous laissent entendre que la situation s'est améliorée quelque peu ces dernières années, mais personne à notre connaissance ne conteste que l'écart demeure important entre les taux d'accès à l'université selon le statut socio-économique d'origine.

Un autre facteur traditionnel d'inégalité est celui qui tient à la langue maternelle, à la langue d'usage ou à l'appartenance à une communauté culturelle. Il est probable que les inégalités observées à cet égard recoupent, au moins en partie, celles qui tiennent aux statuts socio-économiques. Ceux-ci, en effet, se distribuent de façon différente selon les groupes linguistiques ou culturels. Or, en regard du facteur langue maternelle, nous disposons de données récentes et fiables, puisque les universités colligent les informations qui s'y rapportent, alors qu'elles ne colligent rien en regard du statut socio-économique.

A partir de données brutes fournies par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, nous avons calculé que les personnes inscrites à l'automne 1985 dans les programmes dispensés par les universités québécoises (y compris les programmes de Télé-Université) se répartissaient comme suit quant à leurs langues maternelles: (8)

- française: 82,8%
- anglaise: 13,2%
- autres: 4,0%

Or, la population globale du Québec se répartit ainsi selon les langues maternelles:

- française: 82,4%
- anglaise: 11,0%
- autres: 6,6%

Ce qui semblerait indiquer que le groupe francophone a maintenant sa part proportionnelle dans la clientèle universitaire, alors que le groupe de langues maternelles autres que français ou anglais serait nettement désavantagé au profit du groupe anglophone.

Une telle conclusion serait prématurée. Ces chiffres révèlent, en effet, que la proportion des francophones dans l'effectif total de la population étudiante universitaire s'est considérablement accrue au cours des deux dernières décennies. L'Université du Québec y a contribué d'une façon très importante. Ce serait une erreur de croire que le rattrapage est complété.

Une observation attentive des données nous révèle que les anglophones s'inscrivent proportionnellement plus à des programmes à temps complet alors qu'une partie importante des francophones étudient à temps partiel. De plus, les anglophones et les allophones atteignent, à l'université, des niveaux plus élevés. Ainsi, au deuxième cycle, 77,9% des étudiantes et étudiants sont francophones, 16,9% sont anglophones et 5,1% sont allophones. Au troisième cycle, les pourcentages sont de 73,0%, 18,6% et 8,3%.

Selon une étude de la Direction des études économiques et démographiques, signée André Lespérance (1984) sur l'accès à l'université, les taux globaux d'accès à l'université dans des programmes à temps complet seraient les suivants pour chacun des trois groupes linguistiques:(9)

	avant l'âge de 30 ans	à tout âge
français	17,05	18,05
anglais	23,10	24,30
autres	17,20	18,00
toutes langues	17,70	18,75

Il faut donc en conclure que, du moins en regard des études à temps complet, la population francophone est encore relativement désavantagée par rapport à la population anglophone, malgré des progrès remarquables accomplis depuis vingt ans, mais plus particulièrement au cours des dix dernières années. Il faut

retenir aussi que l'accès à l'université par la voie des études à temps partiel doit continuer à être encouragé; il correspond manifestement à un besoin pour la majorité francophone. Il faudra cependant trouver le moyen de stimuler davantage l'accès des jeunes francophones à des études à temps complet.

Une autre étude de la Direction des études économiques et démographiques, signée Louis Dionne (1986), sur la scolarisation de la population adulte chez les communautés culturelles nous fait voir qu'il faut éviter de confondre en un seul groupe homogène l'ensemble des personnes ayant une autre langue que le français ou l'anglais.(10) En effet, les proportions de la population de 15 ans et plus ayant eu accès à l'université sont les suivantes pour les communautés linguistiques que voici:

- arabe: 39,2%
- polonaise: 26,7%
- espagnole: 25,7%
- anglaise: 24,4%
- allemande: 23,1%
- française: 11,6%
- grecque: 10,8%
- italienne: 9,7%
- portugaise: 6,0%

Daniel Maisonneuve et Francine Bédard-Hô (1985), dans une autre étude de la même Direction, nous apprennent que 6,8% des personnes de 15 ans et plus chez les autochtones ont accédé à l'université.(11) Ce pourcentage baisse à 5,9% si on ne considère que la

population de langue maternelle autochtone et à 5,3% si on ne considère que la population dont une langue autochtone est encore la langue d'usage.

Nous demanderons donc l'adoption de mesures particulières pour favoriser l'accès à l'université des filles et fils des peuples autochtones et des communautés culturelles les plus défavorisées au plan de la fréquentation scolaire.

Des mesures devront être prises aussi en faveur de la majorité francophone pour lui permettre de compléter le rattrapage commencé à cet égard. Plus particulièrement, il faudra faire en sorte que les francophones aient la possibilité de poursuivre des études universitaires avancées avec l'aide d'ouvrages de référence et de matériel en leur langue, à un prix raisonnable. Pour cela, il faudra intensifier la coopération avec les autres pays francophones pour favoriser la diffusion et la circulation des ouvrages en langue française, la production de volumes et de matériel audiovisuel et informatique en français ainsi que la traduction en français des ouvrages importants produits en d'autres langues.

Bien que le coût à assumer pour entreprendre des études universitaires ne soit pas le seul facteur discriminant entre les catégories socio-économiques et les groupes linguistiques (il y a aussi bien sûr les cheminements scolaires antérieurs), il joue cependant un rôle déterminant dans la décision de plusieurs jeunes d'entreprendre ou non, de poursuivre ou d'interrompre des études universitaires. Le coût auquel nous référons ici ne se limite pas, bien sûr, aux seuls frais de scolarité et aux coûts

d'achat des ouvrages obligatoires, il comprend aussi les frais d'entretien, c'est-à-dire notamment le logement, la nourriture, le vêtement et les loisirs.

Ce serait une erreur selon nous dans le contexte actuel d'autoriser une hausse des frais de scolarité. Nous estimons qu'il faut, au contraire, tendre à leur abolition graduelle, dans la perspective de réaliser la gratuité scolaire à tous les niveaux.

Nous nous opposons fortement au type d'arguments utilisés depuis quelque temps pour justifier une hausse des frais de scolarité. Hausser ces frais en compensant partiellement par un réaménagement du régime des prêts-bourses peut sembler à première vue équitable. Cette proposition ne tient cependant compte ni du nombre important d'étudiants inscrits à temps partiel, et donc inadmissibles au régime, ni du fait que beaucoup d'étudiants inadmissibles aux bourses à cause des revenus de leurs parents, reçoivent en fait peu ou pas d'aide de ces derniers. Il faudrait prendre en considération, par contre, le fait que les francophones plus que les anglophones et les femmes plus que les hommes ont tendance à poursuivre leurs études à temps partiel. La raison n'en serait-elle pas le besoin ressenti par plusieurs individus appartenant à ces catégories d'obtenir d'abord un emploi (moyen de subsistance). Ce ne serait donc pas le marque d'intérêt pour les études, mais bien des considérations financières qui amèneraient ces personnes à étudier à temps partiel plutôt qu'à temps complet. Il faut tenir compte de cette donnée si on veut contribuer de façon significative à réduire les inégalités quant à l'accès aux études à temps complet. Etant donné les retards du Québec, il faut maintenir tous les incitatifs à la poursuite des études universitaires dans les meilleures conditions possibles.

Au moment où s'imposent le maintien et l'accentuation des mesures favorisant et stimulant l'accès aux études universitaires, ce serait également une erreur de réduire le montant des bourses ou de rendre plus difficile leur obtention.

Nous demandons, au contraire, que la politique des prêts-bourses soit améliorée en attendant de trouver une formule permettant d'assurer à la population étudiante universitaire une forme de revenu minimum garanti permettant à chacune et à chacun de poursuivre ses études à l'abri des soucis financiers.

Par ailleurs, aucune proposition de refonte globale du régime des prêts-bourses ne doit servir à remettre aux calendes grecques des réformes urgentes pour réduire les injustices actuelles du régime.

A court terme, nous demandons que, dans le régime des prêts-bourses, la part attribuée en bourses soit augmentée, que les allocations de subsistance soient pleinement indexées et tiennent compte de l'ensemble des besoins des individus bénéficiaires y compris ceux qui découlent de leur situation géographique, que la contribution minimale du bénéficiaire soit abolie et que la contribution réelle soit basée sur le salaire net effectivement gagné.

Nous demandons aussi que soit reconnu et accordé aux étudiantes et étudiants universitaires un statut d'autonomie à l'égard de leur milieu familial d'origine, que soit abolie la contribution du conjoint et que les allocations familiales ne soient pas comptées comme revenu dans l'établissement des besoins d'aide financière.

Parmi les inégalités traditionnelles les plus criantes, il faut également retenir celle qui affectait la moitié féminine de la population québécoise. A cet égard aussi, des progrès considérables ont été réalisés au cours des dix dernières années, au point que les taux d'accès aux études universitaires, selon les âges et les régimes, sont maintenant comparables pour les deux sexes (voir André Lespérance). Les hommes gardent une très légère avance (18,80 contre 18,70) pour l'accès total à des études à temps complet, mais les femmes dépassent nettement les hommes pour les études à temps partiel (19,70 contre 12,80). Les femmes dépassent aussi les hommes quant à l'accès avant 20 ans (9,10 contre 7,65) à des études à temps complet, mais les hommes reprennent l'avantage pour l'accès avant 25 ans et conservent une légère avance dans les totalisations pour les niveaux ultérieurs à temps complet. Pour le taux d'accès global (tout âge et tout régime), les femmes dominent à 38,40 contre 31,60.

Cela ne veut pas dire que les inégalités hommes-femmes sont toutes corrigées quant aux études universitaires. Les femmes, en effet, continuent d'être sous-représentées dans certains programmes (ceux notamment liés "au virage technologique"), alors qu'elles sont sur-représentées dans d'autres (les arts et la littérature, par exemple,et dans les programmes de certificat, en général). De plus, les femmes ont encore moins tendance que les hommes à poursuivre après le premier cycle. En 1981, les femmes représentaient 50,22% des diplômés des universités québécoises (tout genre de diplômes), mais leur pourcentage était de 58,9% pour les certificats, de 47,8% pour les baccalauréats, de 38,9%

pour les maîtrises et de 27,1% pour les doctorats. Enfin, dans la population, surtout chez les personnes de 35 ans et plus, l'écart entre les niveaux de scolarité atteints respectivement par les hommes et les femmes demeure important. Il y a donc là un champ d'action privilégié pour l'éducation des adultes. Chez les 35 ans et plus, 47% des hommes contre 39% des femmes ont un diplôme du secondaire et 15,5% des hommes contre seulement 9,1% des femmes ont accès à l'université.

Il est possible que la situation réelle en 1986 ne soit pas exactement celle que décrivent les données de 1981. Par exemple, la part des femmes dans l'obtention des divers diplômes a peut-être évolué dans le sens d'une autre réduction des écarts. Mais les écarts observés dans la scolarité des 35 ans et plus n'ont pas pu changer de façon appréciable.

L'inégalité entre les deux sexes au niveau universitaire se situe aujourd'hui, pour une bonne part, dans la composition des personnels et de la direction, ainsi que dans les conditions de travail et de vie faites aux femmes.

> "Dans les années 1970, constate l'Association des universités et collèges du Canada, la situation des femmes qui enseignent dans les universités et collèges du Canada n'a guère évolué par rapport à celle de leurs collègues du sexe opposé. Les femmes ne représentent encore qu'une faible proportion de l'ensemble des professeurs à plein temps: on les trouve toujours dans

les rangs subalternes et leur traitement médian est inférieur à celui que touchent les hommes.»(12)

Les statistiques pour le réseau de l'Université du Québec révèlent qu'en 1982-83, les femmes comptaient pour 18,3% chez les professeurs réguliers, pour 27,4% chez les chargés de cours, alors qu'elles constituaient 53,7% de la clientèle étudiante totale.

Il est connu (et le phénomène est vérifiable université par université) que plus le niveau observé est élevé, en termes de prestige et de conditions de travail avantageuses, moins les femmes y sont présentes. Celles-ci sont surtout présentes dans les catégories à statut précaire ou les plus mal payées.

Et les conditions de vie qu'on leur fait laissent toujours à désirer. Certaines études ont mis en lumière la violence faite aux femmes sur les campus. Elles ne peuvent rendre compte que d'une façon partielle des situations où des femmes (étudiantes ou employées) ont à subir du harcèlement sexuel, notamment de la part des hommes qui sont en position d'autorité ou de prestige.

Nous demandons donc qu'un sérieux coup de barre soit donné au niveau de l'accès aux divers emplois et à celui des conditions de travail et de vie pour établir à ces égards l'égalité à laquelle les femmes ont droit. Des programmes d'accès à l'é-

galité devraient être établis dans chaque université et leurs modalités devraient être négociées avec les syndicats de façon à ce que tous les intervenants s'impliquent réellement dans leur mise en application.

Il faudra faire en sorte aussi que les femmes qui accèdent à l'université comme étudiantes ou membres des personnels puissent profiter de la même sécurité physique et morale, de la même qualité de vie, de la même indépendance et des mêmes chances de promotion que les hommes et qu'elles disposent, notamment, de moyens efficaces pour lutter contre toutes les formes de violence et de harcèlement sexuels dont elles sont ou pourraient être victimes.

Nous demandons que soient constitués, dans chaque université, des comités de la condition des femmes ayant le mandat d'élaborer et de promouvoir des politiques d'accès à l'égalité, de voir à leur mise en oeuvre et de surveiller leur application. Ces comités devraient être composés en majorité de femmes et comprendre des représentantes ou représentants des divers intervenants (dont les syndicats représentant les divers personnels et les associations étudiantes).

Il y a plusieurs autres aspects par lesquels pourrait être abordée la problématique des inégalités dans la société québécoise. Nous n'entreprendrons pas d'en faire une liste exhaustive. Mais nous réaffirmons que la promotion de l'égalité doit être une préoccupation constante de toutes les personnes, organismes et institutions impliqués dans la mise en oeuvre de la politique universitaire.

Rappelons, en terminant cette section, que la promotion d'une plus grande égalité des chances d'accès entre les régions était un des éléments essentiels de la mission propre de l'Université du Québec lors de sa fondation. Le développement des services universitaires dans toutes les régions périphériques doit demeurer une des priorités de la politique universitaire.

LE ROLE DES PERSONNELS DANS LA QUALITE DU SERVICE UNIVERSITAIRE

Aucun des objectifs assignés à la politique universitaire ne peut se réaliser sans la participation et l'implication des divers personnels universitaires. Ce sont eux avant tout qui constituent l'université en tant que service permanent.

Nous avons déjà indiqué que la permanence à l'emploi était une des conditions de la liberté universitaire. Il faut ajouter qu'elle est une condition de la qualité de vie. Celle-ci conditionne à son tour la motivation au travail et, par voie de conséquence, la qualité du service universitaire.

Nous demandons donc que l'on tende à faciliter de plus en plus l'accès à la permanence dans toutes les catégories de personnels. De nouveaux postes de professeurs réguliers devraient être créés dans toutes les universités. Les chargés de cours devraient avoir un accès prioritaire à ces postes. Il faut faire remarquer que certains d'entre eux ont une charge d'ensei-

gnement à temps complet ou sont à l'emploi de l'université depuis de nombreuses années. Ils ont souvent des qualifications supérieures à celles de nombreux professeurs. Un accès prioritaire devrait être accordé aussi aux autres employés de l'université qui ont les qualifications nécessaires.

L'université ne pourrait pas fonctionner sans l'apport indispensable des personnels professionnel et de soutien. A peu près partout, leur nombre devrait être augmenté pour assurer un meilleur fonctionnement de l'université et une meilleure qualité des services. Mais aussi, le rôle de ces personnels doit être mieux reconnu et valorisé; on devrait les intégrer davantage à la vie officielle de l'université, de la faculté et du département. Les cloisons étanches qui empêchent les promotions horizontales (passage d'une catégorie de personnel à une autre) devraient être supprimées.

Tout en facilitant au maximum l'accès à la permanence et en privilégiant la constitution de tâches à temps complet, réduisant ainsi progressivement la proportion des employés à statut précaire, il faudrait assurer à ceux-ci dès maintenant des conditions de travail équivalentes à celles des employés permanents (ou proportionnellement égales à celles des employés à temps complet, dans le cas d'un employé à temps partiel).

Une des façons de reconnaître la valeur de ses personnels sera pour l'université de leur confier la réalisation de tous les travaux qu'elle fait exécuter. S'adresser à des entreprises externes pour faire réaliser des travaux de quelque

nature dénote de la part de l'université un manque de confiance dans la compétence de ses personnels. Outre le fait qu'elle n'économise en rien (bien au contraire, la plupart du temps), l'université contribue ainsi à démotiver ses employés et à détériorer le climat de travail, en augmentant ainsi la précarisation des emplois.

Nous demandons donc que les travaux réalisés pour les universités le soient par leurs employés.

Une autre façon rentable pour l'université de valoriser l'apport de ses personnels doit être d'investir dans leur perfectionnement continu. L'accès effectif au perfectionnement pour tous les groupes et catégories de personnels doit devenir une priorité pour les universités et pour le gouvernement. Les politiques de financement universitaire doivent tenir compte de cette priorité ainsi que des caractéristiques et des besoins particuliers de chaque groupe.

L'université doit se préoccuper aussi des conditions de santé et de sécurité aussi bien pour les usagères et usagers que pour les personnels, en accordant une attention prioritaire à la condition des femmes enceintes ou qui allaitent, ainsi qu'à la condition des personnes handicapées.

Nous demandons que le secteur de l'éducation (y incluant le niveau universitaire) soit un secteur prioritaire quant à l'application de la Loi sur la santé et la sécurité au travail.

Enfin, l'université se doit d'assurer la qualité de l'environnement physique et culturel dans lequel ont à vivre aussi bien les usagères et usagers que les personnels. Ce faisant, elle améliorera la qualité de vie à l'université, et elle contribuera, par effet d'entraînement, à une meilleure prise de conscience dans l'ensemble de la population de l'importance d'un environnement de qualité.

DEUXIEME PARTIE

LE FINANCEMENT

DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Le présent débat sur le financement de la vie universitaire survient à un moment où il est à la mode de répéter sur tous les tons que les réseaux publics d'éducation, de santé et de services sociaux coûtent trop cher à l'Etat.

A partir d'une telle prémisse, il n'est pas étonnant qu'on envisage ou bien de sabrer dans la qualité ou l'accessibilité des services ou bien de transférer au secteur privé, directement ou par voie détournée, une part plus ou moins importante de ces services essentiels.

Vous aurez compris à la lecture de la première partie de notre mémoire que nous n'accepterons ni l'une ni l'autre de ces deux approches. Non seulement refusons-nous la détérioration des services et les coupures, nous demandons que la qualité des services soit accrue. Non seulement refusons-nous une orientation plus élitiste ou restrictive de l'accessibilité, nous demandons que l'on tende de plus en plus vers la gratuité des services essentiels pour les usagères et usagers et qu'on adopte une série de mesures en vue de favoriser une plus grande accessibilité.

Non seulement insistons-nous pour le maintien du caractère public du service universitaire, nous soutenons que le financement public du réseau, des institutions et de leurs activités est une condition nécessaire à la protection de la liberté dont a besoin l'université pour accomplir valablement sa mission.

Nous sommes opposés à toute forme de privatisation plus ou moins déguisée du service universitaire par le biais d'une nou-

velle formule de financement, qu'il s'agisse de tarification aux usagères ou usagers, d'appel aux souscriptions volontaires des entreprises pour le financement de certains services ou encore de recours aux commandites privées pour certaines opérations.

Nous n'acceptons pas la prémisse évoquée plus haut à l'effet que les services universitaires, notamment, coûtent trop cher à la société québécoise. A notre avis, la question des moyens financiers doit être posée d'une toute autre façon. Il faut nous demander si la société québécoise a les moyens de perdre les acquis du dernier quart de siècle et de ne pas continuer à investir dans des services de qualité pour préparer son avenir.

L'IMPASSE PRESUMEE DES FINANCES PUBLIQUES

Assurer un financement adéquat au réseau d'enseignement supérieur signifie non seulement opérer un redressement majeur par rapport à la situation actuelle, mais aussi engager des ressources suffisantes afin de permettre à nos universités de poursuivre leur développement. Cela ne saurait survenir que si le gouvernement manifeste clairement une volonté politique à l'effet de considérer l'éducation supérieure comme une priorité. Or, cette volonté politique doit absolument se refléter dans les choix budgétaires. Depuis quelques années, on le sait, la question de l'équilibre des finances publiques a très souvent conditionné les choix politiques de nos dirigeants. A plusieurs reprises, les services publics telles la santé et l'éducation ont dû écoper de coupures qui en ont altéré la qualité. L'é-

ducation supérieure n'a guère été épargnée au cours de cette croisade contre le déficit.

Loin de nous l'idée de prétendre qu'il ne faut pas prêter beaucoup d'attention à l'état des finances publiques. Il faut toutefois se garder de transformer en véritable psychose une situation qui pour beaucoup d'autres pays pourrait être jugée enviable. Si l'ère de croissance lente que nous traversons a généré des tensions financières certaines pour nos gouvernements, l'état des finances publiques québécoises n'a rien de catastrophique. La présumée impasse des finances gouvernementales sert trop souvent de prétexte à celles et ceux dont l'objectif avoué est de démanteler le secteur public. Ce discours s'appuie d'ordinaire sur certaines idées reçues faisant pratiquement figure de dogmes. Nous nous proposons d'en décaper quelques-unes dans les pages suivantes afin, entre autres, de dédramatiser les questions du déficit et de la capacité de payer du Québec. (13)

LE DEFICIT BUDGETAIRE EST-IL VRAIMENT FARAMINEUX?

S'il est sans contredit vrai que le déficit a connu un saut spectaculaire en 1980, passant de 2 à 3 milliards $, il faut souligner que son niveau n'a pratiquement pas varié depuis. En réalité, son poids économique a diminué de 4,1% du PIB à 3%.

Parallèlement cependant, le gouvernement modifiait la comptabilité budgétaire. La prise en compte des obligations du gou-

vernement à l'égard des régimes de retraite de ses employés a fait bondir sensiblement le déficit. De fait, sur une base comptable comparable à celle en vigueur dans les années soixante-dix, le déficit serait deux fois moins élevé qu'il n'apparaît. Il ne représenterait alors que 1,5% du PIB comparativement à celui du gouvernement fédéral qui atteint 6,5% du PIB canadien. Parler de gonflement du déficit dans ces conditions prend un tout autre sens. Il faut être conscient qu'on compte maintenant des choses différentes.

QU'EN EST-IL DE LA DETTE PUBLIQUE?

Conséquence du plafonnement du déficit, les besoins financiers nets du gouvernement ont diminué de 2,3 milliards $ en 1980 à 1,7 milliard $ en 1986. Cette réduction substantielle a ralenti le rythme de croissance de la dette. Son taux de croissance a chuté de 30,4% en 1981 à 8,3% en 1986, se rapprochant ainsi du taux de croissance de l'économie. Le poids de la dette s'est donc stabilisé autour de 21% du PIB depuis deux ans.

Cette stabilisation de la dette s'est toutefois opérée au prix de sévères coupures dans le secteur public, notamment au chapitre salarial, au même moment où les entreprises et les personnes disposant de revenus élevés profitaient de nombreux abris fiscaux grevant les rentrées fiscales (nous reviendrons plus loin sur cet aspect du problème). C'est donc dire que la réduction de la croissance de la dette aurait pu être atteinte par d'autres méthodes que celle qui a été effectivement retenue.

Précisons qu'en comparaison, la dette du fédéral - dont la croissance n'est toujours pas stabilisée - représente 45% du PIB canadien. Celle du Royaume-Uni atteint 51,2% du PIB et celle de l'Italie 107,4%.

Par voie de conséquence aussi, les intérêts sur la dette - c'est-à-dire, le service de la dette - augmentent moins rapidement. Leur taux de croissance a été réduit de 38,5% en 1980 à 5,5% l'année dernière. En proportion des recettes fiscales, ces dépenses d'intérêt sont stabilisées depuis deux ans aux alentours de 10%.

En somme, la situation financière du gouvernement est beaucoup plus saine qu'il ne le prétend généralement. C'est d'ailleurs pourquoi l'agence Moody vient de relever la cote de crédit du Québec. La question du déficit et de la dette, montée en épingle par les milieux d'affaires, camoufle en fait une remise en cause du développement des services publics et de la répartition des charges fiscales. Nous déplorons vivement qu'on tronque ainsi la réalité.

LE MYTHE DE LA FISCALITE QUEBECOISE TROP LOURDE

En laissant courir de telles faussetés, on accrédite l'idée que les Québécoises et les Québécois sont parmi les citoyens les plus taxés au monde.

Or, en comparant la proportion de recettes fiscales prélevées à même la production intérieure (PIB) avec les principaux pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), on note que le Québec se situe dans la bonne moyenne comme l'illustre le tableau suivant tiré du Livre blanc sur la fiscalité.

TABLEAU

Recettes fiscales des gouvernements par rapport au produit intérieur brut
Principaux pays de l'O.C.D.E. *
(en pourcentage)

	1965	1971	1976	1981	Croissance des proportions 1965-1981
Suède	35,7	41,2	48,3	51,3	43,7
Hollande	35,5	41,7	45,4	45,5	28,2
Danemark	29,9	43,5	41,6	45,3	51,5
France	35,0	35,1	39,4	43,0	22,9
Autriche	34,6	36,3	38,5	42,5	22,8
Royaume-Uni	30,8	35,2	35,6	37,4	21,4
Allemagne	31,8	33,4	34,4	37,3	17,3
*Québec	28,2	34,4	34,4	36,3	28,7
Ontario	29,0	34,3	32,4	33,1	14,1
Canada	26,6	32,4	31,9	32,8	23,3
Etats-Unis	26,5	28,8	29,3	31,2	17,7
Suisse	20,7	23,5	31,3	30,3	46,4
Japon	17,8	20,0	21,9	26,9	51,1

* Les pays sont classés dans l'ordre décroissant de l'importance relative des recettes fiscales en 1981.

Source: O.C.D.E., Statistiques de recettes publiques des pays membres de l'O.C.D.E., Paris, 1983 et Statistique Canada, Comptes économiques provinciaux, Ottawa, 1983.

On note aussi qu'en quinze (15) ans, la taxation au Québec n'a pas accusé de progression extraordinaire par rapport aux autres pays. Par ailleurs, s'il était vrai jusqu'à récemment que le fardeau fiscal des contribuables québécois dépassait largement celui de leurs homologues ontariens, la marge s'est considérablement rétrécie. (14)

On peut aussi se demander comment a évolué la situation financière nette des particuliers en examinant la progression du revenu personnel disponible. En 1971, le revenu personnel disponible représentait 63,5% du PIB québécois. En 1980, le ratio atteignait 66,6% et en 1985, 70,8%. Ces chiffres illustrent simplement que d'importantes redistributions ont eu cours par le truchement des transferts.

A notre avis, la plus grande prudence s'impose lorsqu'on laisse entendre que les Québécoises et les Québécois supportent un fardeau fiscal exorbitant. Que, par ailleurs, ce fardeau soit inéquitablement réparti entre les divers agents ou les diverses classes de revenus, il s'agit là d'un problème réel appelant des correctifs urgents.

LES ENTREPRISES SONT-ELLES TROP TAXEES?

Le gouvernement du Québec admet lui-même que le fardeau fiscal des entreprises québécoises se compare avantageusement avec ce qu'elles supporteraient si on leur appliquait la structure fiscale ontarienne. En effet, la fiscalité québécoise leur accorde en 1986, un fardeau de 2,2% moins élevé que la fiscalité onta-

rienne. Quant à la parafiscalité, c'est-à-dire les contributions des employeurs pour la SST, le RRQ, les normes de travail et l'assurance-chômage, elle s'équivaut dans les deux (2) provinces: 7,27% au Québec, 7,75% en Ontario.

Non seulement le Québec taxe moins les entreprises que l'Ontario, mais il les subventionne plus fortement.

> «Selon une étude du Secrétariat du Conseil du Trésor..., le gouvernement du Québec versait en 1983-84, 750 millions $ de plus que celui de l'Ontario, en aide aux entreprises privées.» (15)

Ces évaluations, faut-il ajouter, omettent de prendre en compte les subventions déguisées aux entreprises par le biais du régime d'épargne-action. Selon les données du budget de 1985-86, le manque à gagner pour le Trésor, découlant de cet abri fiscal, a totalité 440 millions $ de 1979 à 1984, dont 170 millions $ pour la seule année 1984. Et c'était avant que le REA prenne un essor phénoménal dont l'impact sur les finances publiques n'a toujours pas été chiffré.

Ajoutons à cela que bon an, mal an, plusieurs sociétés québécoises fort rentables ne paient aucun impôt et on comprendra que le système des abris fiscaux constitue probablement le pire ennemi de l'équilibre budgétaire du gouvernement.

LES ABRIS FISCAUX ET L'EROSION DE L'ASSIETTE FISCALE

On invoque généralement la nécessité de stimuler l'investissement pour justifier l'existence de toute la panoplie d'abris

fiscaux profitant surtout aux particuliers à haut revenu et aux entreprises. De telles mesures, appelées dépenses fiscales, s'avèrent fort coûteuses pour l'Etat, car elles érodent l'assiette fiscale. On parle ici de milliards $ perdus en recettes fiscales pour le gouvernement.

Par ailleurs, un scepticisme croissant se développe quant à leur efficacité. Par exemple, si les prix du pétrole chutent, comme c'est le cas actuellement, les perspectives de revenus et de profits des compagnies pétrolières baissent. Les particuliers et les institutions désinvestissent en liquidant leurs titres boursiers. Les compagnies freinent ou arrêtent leurs investissements, faute de perspectives. Un exemple récent, la compagnie Gulf qui cesse ses explorations dans la mer de Beaufort. Les exemptions et déductions dont elles peuvent se prévaloir n'y changeront rien. Dans la situation contraire, les exemptions et déductions vont seulement permettre aux compagnies de gonfler leurs marges bénéficiaires en privant l'Etat d'une partie de ses recettes. Une étude fédérale (16) a d'ailleurs établi que les industries à qui on consentait les plus importants avantages fiscaux n'ont pas investi plus que les autres.

A l'appui de leurs vues, certains évoquent le succès du régime d'épargne-action. Mais un tel phénomène ne peut être apprécié en dehors d'un contexte boursier fortement haussier depuis deux ans. En 1982, au coeur de la récession, avec des dispositions plus avantageuses, l'épargne-action était beaucoup moins populaire.

Les plus fervents partisans du libre marché (qui, au demeurant, sont souvent les plus grands bénéficiaires des concessions fiscales), ne peuvent d'ailleurs nier,. en vertu de leur propre logique, que les abris fiscaux sont susceptibles de produire des distorsions dans la détermination des choix de production ou encore dans l'affectation des investissements qui sont censés être optimisés par l'absence d'intervention gouvernementale.

La principale conséquence de la multiplication des abris fiscaux, c'est la réduction de recettes fiscales et, par voie de conséquence, le gonflement des déficits publics. Les principaux bénéficiaires de ces mesures, les contribuables à haut revenu, s'empresseront ensuite de réclamer des compressions dans les services publics au nom de l'équilibre budgétaire!

LE MYTHE DE L'ETAT TROP LOURD

L'idée que l'Etat puisse être trop lourd nous renvoie constamment l'image d'un secteur public fardeau, siphonnant sans cesse les ressources du secteur privé. Pourtant, à titre de dispensateur de biens et services ainsi que d'agent redistributeur, l'Etat joue un rôle actif et positif dans le développement économique. Toutefois, contrairement à ce qu'on nous laisse croire, les activités publiques n'occupent pas ici une place démesurée si on se réfère au contexte international. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'oeil sur quelques indica-

teurs nous permettant d'apprécier la taille du secteur public. Les premiers indicateurs nous renseignent sur le niveau de dépenses et recettes qu'engagent les administrations publiques dans les principaux pays de l'OCDE. Ces chiffres montrent que tant du côté des dépenses que des recettes, le Canada se situe en deçà de la moyenne.

TABLEAU

RAPPORT ENTRE LES DEPENSES ET LES RECETTES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET LE PIB EN 1983

	Dépenses	Recettes
Etats-Unis	38,1	31,7
Japon	34,8	30,4
Allemagne	48,6	45,2
France	51,5	47,0
Royaume-Uni	47,2	42,5
Italie	57,4	45,3
Canada	46,8	39,0

SOURCE: Données tirées des tableaux R8 et R9 des Perspectives économiques de l'OCDE, no 38, décembre 1985.

Par ailleurs, on peut mesurer l'importance du secteur public en examinant la part qu'il occupe dans le volume de l'emploi. Ainsi, en 1984, l'emploi dans le secteur public par rapport à la population active s'élevait à seulement 18,4% (19). Ce chiffre n'est pas très élevé si l'on considère que la plupart des services gouvernementaux utilisent énormément de main-d'oeuvre. Le capital investi par travailleuse et travailleur demeure beaucoup plus faible que dans l'industrie manufacturière ou même dans le secteur des ressources naturelles. Il s'agit là d'un des traits qui découlent de la nature même des activités du secteur public.

Par ailleurs, si on examine la part des investissements publics par rapport à l'ensemble des investissements dans l'économie, on note qu'elle est passée au Canada de 18,4% en 1960 à 13,7% en 1982.

De fait, depuis quelques années, le principal facteur explicatif de l'augmentation des dépenses gouvernementales a été la progression des dépenses sociales. Or, cette progression découle pour une bonne part du chômage endémique et du vieillissement de la population. Mais les sommes accordées en vertu des divers programmes sociaux ne font que transiter par les appareils de l'Etat et sont ensuite dépensées principalement dans le secteur privé.

> «Le secteur privé emploie environ les quatre cinquièmes de la population active, il absorbe plus de 90% des investissements, et il représente plus de 75% de la consommation dans l'économie.» (20)

Il est bien difficile dans ces conditions d'affirmer que la place de l'Etat est devenue excessive. Que plusieurs services et programmes dispensés par l'Etat nécessitent une évaluation, un réexamen et éventuellement, une refonte, nous apparaît tout à fait normal. Cela s'avère singulièrement vrai en contexte de mutation profonde. Mais le type de gestion auquel nous assistons depuis quelques années s'apparente beaucoup plus à une approche comptable qui consiste essentiellement à comprimer les dépenses au maximum. Au Québec, par exemple, l'opération suit son cours et malgré tous les discours sur «l'explosion des dépenses», on observe que la part des dépenses publiques dans le PIB régresse depuis quelques années. Cette tendance risque fort de se poursuivre si le gouvernement reprend à son compte les rapports Fortier, Gobeil et Scowen.

Pour notre part, nous ne reconnaissons aucunement le bien-fondé du programme néo-libéral qui invite l'Etat québécois à réduire considérablement son rôle dans la vie et le développement de la société québécoise. Nous pensons que, particulièrement dans les domaines de l'éducation et de la santé, un tel désengagement serait catastrophique.

En ne considérant que le niveau universitaire du système d'éducation, les besoins sont considérables et ne pas y répondre aurait des répercussions négatives sur presque tous les autres secteurs de la vie collective du Québec.

UNE CRISE PREVISIBLE

Nous ne voulons pas, ici, dresser un tableau exhaustif des difficultés financières que vivent les institutions du secteur universitaire au Québec. Des mémoires et prises de positions présentés à ce jour se dégage un double constat: il y a sous-financement du secteur universitaire au Québec, et il y a urgence à y trouver des solutions.

Soulignons que la crise financière que vivent toutes les institutions universitaires du Québec n'est pas tombée du ciel. De 1978-79 à 1986-87, le gouvernement du Québec aura imposé des compressions budgétaires de 277,8 M$ aux universités de la province. Le tableau suivant nous donne un aperçu de la répartition de ces compressions au cours des dernières années.

REPARTITION DES COMPRESSIONS IMPOSEES AU RESEAU UNIVERSITAIRE DE 1978-79 A 1986-87

	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Compressions explicites	12,0	---	---	---	12,7	19,8	22,2	3,6	20,6
Sous-indexation des coûts	(1,4)	1,5	(4,6)	63,8	(8,5)	(6,9)	6,0	7,8	13,0
Sous-financement des effectifs étudiants	8,8	24,3	2,8	11,3	17,5	29,9	3,9	2,3	---
Non-indexation des revenus admissibles	1,7	1,8	4,6	4,0	0,9	0,5	1,9	---	---
TOTAL des compressions	21,1	27,6	2,8	79,1	22,6	43,3	34,0	13,7	33,6
Enveloppe finale des subventions de fonctionnement	619,4	672,0	763,6	812,6	860,9	860,9	895,9	966,1	991,8
Compression en % de l'enveloppe finale	-3,4	-4,1	-0,4	-9,7	-2,6	-5,0	-3,8	-1,1	-3,4

SOURCES: 1978-79 à 1984-85, Mémoire du ministre de l'Education à la Commission parlementaire; 1985-86, Règles budgétaires 1985-86, MESST. Cité dans LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES UNIVERSITES POUR L'ANNEE 1986-87, Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, 2e trimestre 1986, p. 6.

Malgré les promesses de l'actuel ministre de l'Education et de l'Enseignement supérieur (21), des coupures de 33,6 M$ sont imposées pour la seule année académique 1986-87. En voici un aperçu:

EFFORT D'AJUSTEMENT BUDGETAIRE DEMANDE AUX UNIVERSITES POUR L'ANNEE 1986-87

	M$	en %*
Réduction de l'enveloppe générale	14,7	1,5
Abandon de programmes spécifiques:		
. micro-informatique	4,3	
. volet recherche PPMF et PPMEP	1,2	
. autres	0,4	
Sous-total	5,9	0,6
Non-indexation des autres dépenses**	10,0	1,0
Prélèvement pour les nouvelles locations	3,0	0,3
Total des compressions	33,6	3,5

* En % de l'enveloppe finale 1985-86 soit 966 M$

** 250 M$ multiplié par un taux d'inflation de 4%

SOURCE: Avis du Conseil des universités sur la politique de financement des universités pour l'année 1986-87 (Avis no: 85.25), page 5.

Notons au passage que ces chiffres ne tiennent pas compte des coupures ou de la non-indexation des salaires des personnels oeuvrant dans ce secteur et décrétées en 1983.

De 1978-79 à 1986-87, le nombre d'étudiants équivalent temps complet dans les universités québécoises est passé de 116,981 à 158,924, soit une augmentation de 36%. Pendant cette même période, la subvention, en dollars constants, par EETC est passée de 5 295$ à 3 518$, c'est-à-dire une diminution d'environ 34%. (22)

SUBVENTIONS PER CAPITA & CLIENTELES

UNIVERSITES QUEBECOISES

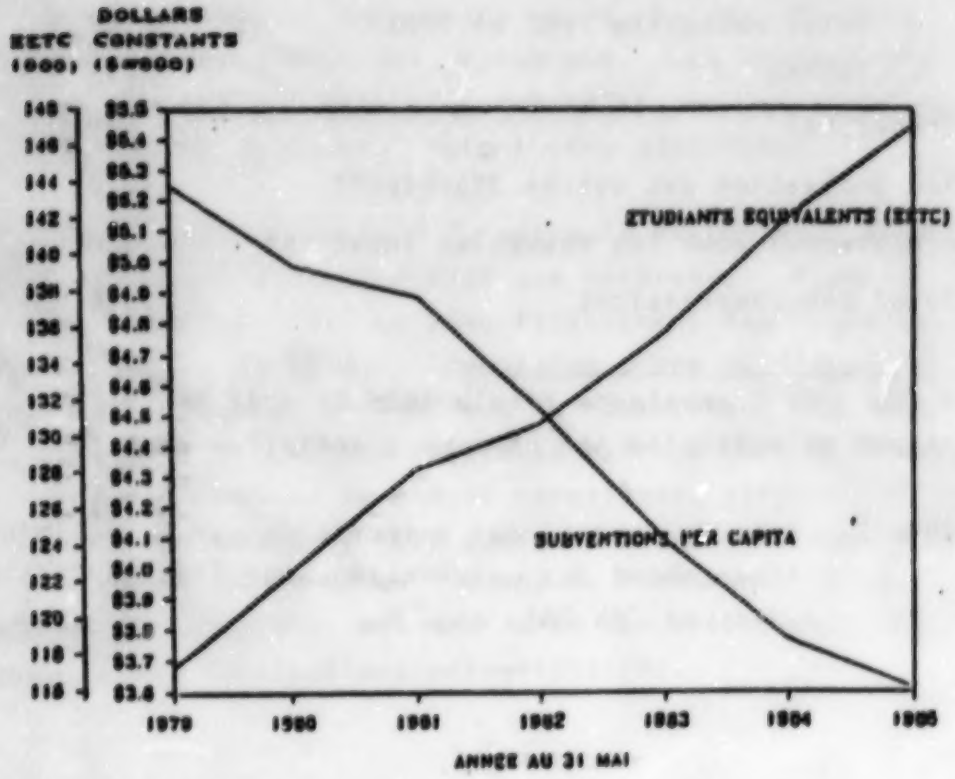

SOURCE: Mémoire de l'Université du Québec à la présente Commission parlementaire, page 62.

LA METHODE HISTORIQUE DU FINANCEMENT DES UNIVERSITES ET SON EVOLUTION: DES DISTORSIONS CROISSANTES

En plus des problèmes liés directement au sous-financement chronique du secteur universitaire, l'implantation de la méthode dite historique de financement des universités et les modifications successives qui lui ont été apportées depuis ont entraîné des distorsions et des injustices de plus en plus criantes au niveau de la répartition des subventions.

Cette formule de financement, lors de son implantation, se basait sur les dépenses de chaque université, en intégrant des facteurs pour tenir compte de la croissance des clientèles, de l'évolution des masses salariales et des autres dépenses ainsi que du vieillissement des personnels. Les universités qui, à l'époque, étaient déjà sous-financées, ce qui était le cas de l'Université du Québec, furent donc pénalisées.

Les différentes modifications à la «formule historique» depuis 1978 ont aggravé une situation déjà peu cohérente. Notons, entre autres modifications, le sous-financement des nouvelles clientèles à partir de 1978, l'imposition d'une politique de compression des dépenses en 1982-83, le financement des nouvelles clientèles des programmes reliés au «virage technologique» à même un prélèvement sur le budget normalement attribué au fonctionnement des universités. Les quelques correctifs apportés, notamment l'octroi de 10 M$ en 1981-82 au financement de base de l'UQAM et de Concordia, ont été faits par prélèvement aux dépens des autres institutions universitaires.

On peut identifier quelques éléments reliés à l'application de la «formule historique» qui ont entraîné des problèmes structurels dans la répartition des ressources financières:

- position de départ inéquitable puisque basée sur les dépenses des différentes institutions et non sur les besoins;

- sous-financement croissant des nouvelles clientèles;

- absence de facteurs reliés à la taille et à la situation géographique des institutions;

- absence de financement des coûts indirects reliés à la recherche.

Selon certains auteurs, les coûts indirects reliés à la recherche pourraient représenter 50% des subventions directes à la recherche. Le fait de ne pas financer ces coûts indirects crée un fardeau supplémentaire pour les autres programmes et peut avoir un effet dissuasif sur le développement de la recherche universitaire.

On doit souligner également la faiblesse des budgets d'investissement, notamment au chapitre des équipements scientifiques.

LE POINT CRITIQUE DEPASSE?

La politique de coupures budgétaires et l'application de la «formule historique» ont engendré une situation de crise telle qu'on peut se demander si, à bien des égards, le point critique n'est pas déjà dépassé.

Le déficit accumulé, estimé à 80,4 M$ en 1985-86, devrait atteindre les 100 M$ en 1986-87. Les frais reliés à la dette sont un fardeau supplémentaire hypothéquant lourdement l'avenir de plusieurs universités. Même l'éventualité d'une injection importante de nouvelles ressources au niveau des budgets de fonctionnement ne pourra permettre à ces universités de rétablir leur situation financière. En 1986, dix institutions universitaires étaient dans l'impossibilité de résorber leur déficit accumulé. (23)

La situation des universités en régions périphériques est particulièrement critique. Ces universités doivent assumer des coûts importants reliés à leur situation géographique (étendue du territoire, enseignement en plusieurs sous-centres, etc.) et à la taille restreinte des établissements, ce qui empêche les économies d'échelle. Dans le cas des universités du Québec à Hull et en Abitibi-Témiscamingue, la programmation de base, même au niveau du baccalauréat, est loin d'être complétée. Dans d'autres cas, notamment à Chicoutimi, ces facteurs ont empêché la création de nouveaux programmes, particulièrement aux 2e et 3e cycles.

L'absence de locaux adéquats, et notamment de laboratoires, compromet déjà la qualité de l'enseignement universitaire. On constate une diminution importante du nombre d'heures passées en laboratoire par les étudiants en premier cycle. (24) Les locaux de cours sont souvent surpeuplés et des locaux d'encadrement inexistants. Certaines universités n'ont pas de véritable centre sportif.

La situation dans les bibliothèques universtaires est telle que non seulement l'achat de nouvelles collections doit être remis à plus tard, mais même le renouvellement des collections actuelles est compromis. Notons que le nombre de volumes/EETC et les dépenses d'acquisition/EETC sont de loin inférieurs à la moyenne canadienne et sont les plus bas de toutes les régions du Canada.

RESSOURCES DES BIBLIOTHEQUES DANS LES UNIVERSITES CANADIENNES

	1982-83	1983-84
	Volumes/étudiant plein temps	Dépenses d'acquisitions par EETC
Maritimes	133	173
Québec	90	117
Ontario	126	155
Ouest	114	127
Canada	116	139

SOURCE: Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur les orientations du financement universitaire, ouvr. cit., p. 49.

L'intensité de la recherche universitaire, déjà trop faible, diminue encore au Québec du fait de la réduction, en dollars constants, des subventions du gouvernement fédéral dans ce domaine et de la difficulté croissante pour les universités

d'absorber les coûts indirects reliés à la recherche. Notons aussi que le fédéral subventionne de moins en moins la recherche dans les universités francophones.

INDICES GLOBAUX D'INTENSITE DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

	QUEBEC	
	1982-83	1974-75
TOTAL DES SUBVENTIONS		
Toutes les universités	1,07	1,23
Universités francophones	0,96	1,16
Universités anglophones	1,37	1,38
SUBVENTIONS FEDERALES		
Toutes les universités	1,06	1,23
Universités francophones	0,87	1,11
Universités anglophones	1,50	1,45

SOURCE: Science et technologie, 1985, volume 2, du Conseil de la science et de technologie.

LES PERSONNELS ET LE SOUS-FINANCEMENT

En plus des étudiants, ce sont les personnels, certaines catégories plus que d'autres, qui font les frais du sous-financement chronique des universités. N'ayant aucun plancher d'emploi, les professionnels et le personnel de soutien voient leur nombre varier, le plus souvent à la baisse, selon l'application du moment par l'administration universitaire des coupures imposées par le gouvernement.

Le ratio EETC/professeur est plus élevé au Québec que partout ailleurs au Canada. Le nombre d'étudiants par activité pédagogique a connu une forte augmentation au cours des dernières années. (25) Le nombre de chargés de cours a diminué, malgré une hausse continue des effectifs étudiants. La situation des chargés de cours reflète cette évolution.

Le renouvellement normal des personnels ne se fait pas, notamment du fait que les universités ont de plus en plus recours à l'utilisation de personnel à statut précaire, ou augmentent simplement la charge de travail de leurs salariés. Il est devenu «normal» de rencontrer des employés de soutien ou des professionnels qui ont huit ou dix ans de service mais qui n'ont aucune sécurité d'emploi ni aucune possibilité d'avancement. Beaucoup de chargés de cours sont devenus, dans les faits, des enseignants universitaires à temps plein, sans pouvoir espérer accéder à des postes de professeur. Cette situation frappe particulièrement les femmes, beaucoup plus nombreuses dans le personnel à statut précaire.

La possibilité réelle pour les personnels autres que professoral d'avoir accès à des activités de perfectionnement est fort limitée, sinon inexistante. Les budgets prévus à cet effet par les administrations universitaires sont très restreints, et certains groupes de personnels n'ont aucun droit, même formel, au perfectionnement. Non seulement cette situation a des effets néfastes pour les plans de carrière des personnels, mais compromet à moyen terme la qualité des services universitaires.

Dans ce contexte, un sérieux redressement est nécessaire pour permettre aux personnels de remplir leur rôle de moteur du développement de l'université et de la qualité des services universitaires. Le Ministre doit repousser avec force l'ensemble des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur la révision des fonctions et des organisations gouvernementales (dit le rapport Gobeil) qui joue à l'apprenti-sorcier dans un domaine où l'expertise lui fait manifestement défaut. (26)

RECONNAITRE L'EDUCATION SUPERIEURE COMME UN INVESTISSEMENT COLLECTIF

Dans nos sociétés mordernes et en pleine mutation, l'éducation supérieure apparaît plus que jamais comme un volet essentiel de toute stratégie économique correctement articulée. La formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée et la poursuite de recherches visant notamment à améliorer le processus de production et la qualité de vie sont des tâches incombant pour une large part à nos universités.

Toute collectivité qui néglige son réseau d'institutions d'éducation supérieure s'expose au désastre à plus ou moins brève échéance. La modernisation de l'économie ne saurait s'opérer en l'absence d'un bassin de ressources humaines adéquatement formées. En ce sens, le gouvernement doit absolument reconnaître que lorsqu'on parle d'éducation supérieure, on parle d'investissement et d'avenir d'une collectivité. Assimiler les ressources consacrées à l'éducation supérieure à une simple dépense courante n'a pas plus de sens que de considérer qu'un individu effectue une dépense de consommation lors de l'achat d'une maison.

Or, il nous apparaît malheureux qu'après avoir consenti des efforts colossaux pour disposer d'un réseau universitaire de qualité, le Québec se soit engagé sur la voie inverse en privant ses institutions universitaires des ressources nécessaires à leur bon fonctionnement. De toute évidence - et cela fait pratiquement l'unanimité chez les divers intervenants - un vigoureux coup de barre s'impose et devra se traduire par un accroissement sensible du financement public du réseau universitaire québécois. Il n'est désormais plus possible de faire plus avec moins.

MIEUX REPARTIR LE FINANCEMENT ENTRE LES UNIVERSITES ET DANS LES UNIVERSITES

S'il apparaît important et urgent d'augmenter le budget global affecté au réseau universitaire, on ne peut pas négliger, par ailleurs, le problème de la juste répartition des ressources financières entre les universités et entre les missions universitaires.

Dans son avis du 20 décembre 1985, le Conseil des universités proposait au gouvernement du Québec «d'utiliser de plus en plus les crédits additionnels provenant des fonds publics de façon à promouvoir un développement mieux coordonné de l'ensemble du réseau universitaire» (p. 47). Dans la même ligne, le Conseil des universités souhaite que soit apporté «un début de corrections aux bases historiques de financement des universités nettement défavorisées par la répartition actuelle».

Or, il ne sera possible de mieux répartir le financement, d'une façon moins arbitraire, qu'à la condition de pouvoir comparer objectivement les besoins et les situations financières des universités. C'est pourquoi le Conseil des universités recommande également de «poursuivre avec diligence les travaux nécessaires à la mise au point d'une méthode plus sûre et plus fiable de comparaison du financement des universités et d'apporter par la suite les ajustements requis» (p. 48). La même idée est reprise au chapitre 5 (p. 37) du mémoire de l'Université du Québec: «Les universités ont depuis toujours été financées à partir de données financières et de clientèles dont le calcul n'est pas uniforme entre les différents établissements québécois».

Nous sommes également d'avis que cette situation doit être clarifiée une fois pour toutes. C'est là une des conditions de transparence qui doivent s'imposer à des institutions publiques.

L'uniformisation des données comptables permettra de mesurer de façon plus correcte l'apport nécessaire du gouvernement à la résorption du déficit de chaque université. Elle permettra ensuite d'établir le niveau de financement pour l'avenir de chaque université, en tenant compte de sa situation réelle et des coûts que représente chacune des missions qu'elle assume.

Nous partageons donc l'avis de l'Université du Québec à l'effet qu'il y a lieu de distinguer le coût des diverses missions (en y incluant les coûts indirects que l'on reporte souvent sur les frais de l'administration générale) et de tenir compte des spécificités.

Si les nouveaux apports de financement gouvernemental ne tiennent compte que d'un seul facteur (le volume de la clientèle étudiante, par exemple) ou d'un nombre trop limité de facteurs, on risque de créer une pression pour le développement exclusif d'une seule ou de certaines missions déterminées. On devrait donc tenir compte à la fois de la clientèle étudiante, de la nature des programmes d'enseignement, de l'état de la recherche, des dépenses reliées à la mission service à la collectivité, des acquisitions pour enrichir la bibliothèque et des autres équipements nécessaires. Il faudra tenir compte également de facteurs reliés à la taille des établissements et à leur situation géographique. Le droit à des services de qualité égale pour les populations des régions périphériques exige qu'on affecte des montants plus importants par EETC dans ces régions.

Pour que les diverses missions de l'université soient promues comme il se doit et financées équitablement, nous estimons que

les montants octroyés à chaque université par le gouvernement devraient comporter des enveloppes distinctes selon les missions, les objectifs et la nature des dépenses.

Pour qu'une telle orientation ne puisse réduire l'incitation à favoriser l'accès de nouvelles clientèles aux études universitaires, les nouvelles clientèles devraient, selon nous, être subventionnées à raison de 100% du coût moyen par personne, au cours de l'année même où chaque université reçoit effectivement ces nouvelles clientèles.

Il va sans dire que les subventions aux diverses missions et objectifs devraient être indexées à l'évolution des coûts réels, étant entendu que ceux-ci ont de bonnes chances de suivre l'évolution de l'indice général des prix à la consommation.

UN FINANCEMENT PUBLIC SUR LA BASE D'UNE FISCALITE EQUITABLE

Affecter des sommes plus importantes au développement et au fonctionnement du service public universitaire et répartir équitablement le budget global entre les universités comme entre les missions sont des mesures qui s'imposent. Mais il est également nécessaire de répartir de façon équitable l'effort fiscal que suppose la réalisation de ces objectifs.

A l'heure actuelle, la plus grande partie du financement universitaire (plus de 80%) provient de subventions fédérales et provinciales, elles-mêmes puisées à même les revenus générés par les taxes et impôts des deux paliers de gouvernements. Or, ces dernières années, une foule de mesures fiscales ont altéré

de manière sensible la progressivité du dispositif fiscal. Pour donner quelques exemples, mentionnons le recours accru aux taxes à la consommation, la réduction des taux marginaux d'imposition au niveau provincial, l'introduction d'un abri fiscal comme l'exemption de 500 000$ en gain de capital, etc... De telles dispositions effectuent un repartage du fardeau fiscal qui alourdit la contribution relative des contribuables à moyen et faible revenu. Cela revient à dire que les moins nantis voient augmenter leur part relative du financement d'activités publiques, telle l'éducation supérieure.

Par analogie, le même type de raisonnement pourrait s'appliquer à la répartition du fardeau fiscal entre particuliers et entreprises. De plus, comme nous l'avons vu précédemment dans le mémoire, le foisonnement des abris fiscaux grève les finances publiques des deux niveaux de gouvernements au même moment où ceux-ci s'acharnent sur les dépenses publiques.

En plus du maintien du rôle essentiel du financement public, voici pourquoi une réforme fiscale comportant les trois volets suivants nous semble impérieuse. Il faudra premièrement rétablir un degré de progressivité afin que l'ensemble du dispositif respecte davantage le principe de la capacité de payer. Deuxièmement, les gouvernements verraient à accroître la part relative des entreprises aux recettes fiscales. Enfin, une évaluation en profondeur de la panoplie d'abris fiscaux devrait mener à l'abolition pure et simple de plusieurs d'entre eux. De cette façon, croyons-nous, le financement de l'éducation supérieure - comme celui d'ailleurs de d'autres services publics - reposerait sur des bases plus équitables.

REGLEMENTER LE FINANCEMENT EXTERNE

La tentation est grande, pour justifier une moins grande implication des pouvoirs publics dans le financement des universités, d'invoquer la prétendue rentabilité des méthodes de financement faisant appel à la générosité des mécènes ou du public.

Il est en soi fort louable pour un individu de vouloir apporter en toute générosité sa contribution au développement universitaire. Nous croyons cependant que les raisons qui justifient le renforcement du caractère public des universités militent également pour un financement public intégral de la vie universitaire.

Nous nous opposons à ce que le financement des universités repose, même en partie, sur des contributions discrétionnaires des entreprises. Il en va de la liberté universitaire. Il en va aussi de l'équité entre les divers établissements.

Dans la mesure où des contributions individuelles sont acceptables, celles-ci devraient cependant être réglementées dans la double perspective de protéger l'indépendance universitaire et d'assurer une répartition équitable du financement entre les institutions. Il vaut la peine de prendre les précautions qui s'imposent à cet égard.

L'Etat a cru bon de réglementer les contributions aux partis politiques pour protéger l'indépendance des élus face aux souscripteurs. On peut critiquer certains aspects de cette réglemen-

tation; on ne peut contester son bien-fondé en principe. L'indépendance des universités doit être vue de façon analogue et complémentaire à celle du personnel politique, puisque l'université doit assumer en toute liberté une fonction critique à l'égard de la société tout en apportant une contribution originale au développement de nouveaux savoirs. Ceux-ci doivent revenir à toute la population pour servir ses intérêts collectifs.

On comprend que certaines activités doivent être mises à l'abri des influences indues. L'activité universitaire est de celles-là. D'autre part, le financement privé ne peut pas, laissé à lui-même, assurer l'équité du financement entre les institutions qui ne devraient plus avoir à se placer en situation de concurrence pour la recherche des subventions privées. Voilà une deuxième raison de réglementer le financement privé.

De toute façon, nous estimons que le financement des services universitaires ne doit pas relever du mécénat privé mais bien plutôt d'un effort collectif qu'il faut répartir équitablement au moyen d'une fiscalité progressive.

TROISIEME PARTIE

NOS REVENDICATIONS

L'ensemble de nos recommandations s'articule autour de deux revendications majeures:

. faire de l'université (en tant qu'institution et en tant que réseau) un véritable service public, démocratiquement géré et dont les actions sont orientées en fonction des intérêts populaires;

. lui assurer un financement public selon des modalités qui protègent la liberté universitaire tout en favorisant une répartition équitable des fonds publics et de l'effort fiscal ainsi qu'une gestion financière transparente.

Nous invitons fortement la Commission parlementaire et l'Assemblée nationale à endosser les principes qui sous-tendent ces deux revendications majeures. Des modalités d'application devront suivre.

Voici, sous la forme de cinquante-huit recommandations, un condensé de l'état actuel de notre réflexion sur le type de politique universitaire que nous désirons voir appliquer au Québec.

NOS REVENDICATIONS

A) UN DEBAT DEMOCRATIQUE SUR LA POLITIQUE UNIVERSITAIRE

R-1: Que le gouvernement énonce clairement ses orientations en matière de politique universitaire et les soumette à la discussion publique.

R-2: Que l'énoncé de la politique universitaire prenne en compte le bilan réalisé à l'occasion des travaux de la Commission Angers ainsi que les réactions du mouvement syndical aux rapports de cette Commission.

R-3: Que l'énoncé de la politique universitaire du gouvernement englobe aussi bien la mission de l'université et les conditions de sa réalisation qu'un plan concret de développement portant sur l'accessibilité, l'égalité d'accès pour les diverses catégories de la population, le financement des institutions, les investissements nécessaires, la coordination et la déconcentration régionale du réseau universitaire, la démocratisation du fonctionnement des institutions et du réseau, ainsi que sur les moyens d'affirmer et de faire respecter la compétence exclusive du Québec en matière d'enseignement universitaire.

R-4: Que la politique universitaire du gouvernement s'intègre dans une politique globale de développement social, économique et culturel du Québec et de chacune de ses régions, dans une perspective démocratique.

R-5: Que la politique universitaire du gouvernement soit fondée sur le principe du droit à l'éducation pour toutes et tous.

B) UN RESEAU UNIVERSITAIRE QUEBECOIS PUBLIC ET DEMOCRATIQUE

R-6: Que le Parlement du Québec adopte une loi sur les universités établissant un seul réseau public d'enseignement universitaire.

R-7: Que cette loi sur les universités établisse les normes assurant l'indépendance de l'université et de ses personnels à l'égard des entreprises privées, leur autonomie face au gouvernement, le financement public des activités universitaires et le fonctionnement démocratique des institutions et du réseau.

R-8: Que les instances administratives responsables du réseau universitaire au sein du gouvernement relèvent du même ministère que celles qui régissent les niveaux primaire, secondaire et collégial du système d'enseignement public.

R-9: Que toutes les informations pertinentes dont dispose le gouvernement concernant l'enseignement, la recherche, le développement du réseau et les impacts socio-économiques et culturels des activités universitaires soient rendues publiques et disponibles aux personnes et aux organismes intéressés.

R-10: Que les instances décisionnelles dans chaque université soient constituées de représentants élus des étudiants, des personnels (personnel de soutien, chargés de cours, professionnels et professeurs), ainsi que de personnes représentant la collectivité régionale désignées notamment par les organisations syndicales, populaires, éducatives et socioculturelles de la région.

R-11: Que la loi sur les universités établisse également une formule de coordination et de gestion du réseau universitaire qui réponde aux exigences d'un contrôle démocratique efficace tout en assurant au réseau et à chacune de ses constituantes la plus grande marge possible d'autonomie face au gouvernement et face à l'entreprise privée.

R-12: Que le droit à la syndicalisation des personnels soit réaffirmé avec son corollaire, le droit à la libre négociation par les syndicats accrédités de toutes les conditions de travail et d'emploi et de tout ce qui s'y rattache.

R-13: Que soient également réaffirmés et respectés le droit d'association des étudiantes et des étudiants, ainsi que le droit, pour les associations étudiantes représentatives, de négocier les conditions de la vie étudiante et de profiter de la perception à la source de la cotisation étudiante.

R-14: Que soit réaffirmée, reconnue et respectée la compétence exclusive du Québec en matière d'éducation et d'enseignement à tous les niveaux. Que tout apport du gouvernement fédéral au financement de l'enseignement postsecondaire au Québec soit proportionnel à la population de celui-ci et versé au gouvernement du Québec sous forme de transferts directs et inconditionnels.

R-15: Que, dans la contribution du fédéral, au financement de la recherche universitaire, la part attribuée au Québec soit proportionnelle à ce que représente sa population par rapport à celle du Canada. Que, toutefois, on consente au Québec, pour quelques années, des montants supplémentaires lui permettant de réaliser un nécessaire rattrapage, compte tenu de ce que, dans le passé, il a reçu beaucoup moins que sa part dans le financement fédéral de la recherche scientifique.

C) L'UNIVERSITE AU SERVICE DE LA PROMOTION COLLECTIVE

R-16: Que soit réaffirmé le principe voulant que l'université dispense un service public au profit de l'ensemble de la population.

R-17: Que les résultats de la recherche universitaire soient considérés comme faisant partie du patrimoine collectif, qu'ils soient publicisés et que l'on prenne les moyens pour les mettre au service de l'enseignement universitaire et des publications qui s'y rattachent.

R-18: Que la recherche universitaire s'effectue en priorité dans le domaine de la recherche fondamentale et que la recherche appliquée porte sur des problèmes d'intérêt collectif de la population.

R-19: Que la recherche universitaire s'intéresse particulièrement aux causes d'inégalité entre les diverses catégories de la population hommes/femmes, adultes/jeunes/enfants, classes sociales, groupes ethniques, etc., ainsi qu'aux moyens à mettre en oeuvre pour promouvoir l'égalité.

R-20: Que la recherche universitaire se donne également comme objectifs de contribuer au développement social, économique et culturel de la population, ainsi qu'à l'amélioration de sa santé et de la qualité de son environnement.

R-21: Que la recherche universitaire s'oriente vers la promotion de la paix et de la coopération internationale.

R-22: Que la formation continue soit réaffirmée comme faisant partie des priorités de l'enseignement universitaire.

R-23: Que la formation du personnel enseignant des niveaux élémentaire et secondaire demeure une priorité de l'enseignement universitaire et que, pour assurer l'adaptation constante des programmes aux besoins de l'exercice de la profession enseignante en tenant compte notamment

des particularités régionales, soit institué un mécanisme de consultation réciproque et de coopération à cet égard entre le ministère de l'Education, les organisations syndicales du personnel enseignant de tous les niveaux et les universités.

R-24: Que tous les étudiants et étudiantes puissent bénéficier de services universitaires comparables et de qualité, notamment de ceux qui sont dispensés par les personnels professionnel et de soutien (consultations, secrétariat, photocopies, fournitures, bibliothèques, laboratoires, audio-visuel, informatique, etc.), et ceci indépendamment des heures et des lieux des cours.

R-25: Que la mission "service à la collectivité" soit orientée vers la satisfaction des besoins de la population, plus particulièrement de ceux des classes populaires et qu'elle se réalise prioritairement en collaboration avec les services publics, les groupes populaires, les organismes éducatifs et les organisations syndicales.

R-26: Que la mission "service à la collectivité" soit développée dans toutes les universités, qu'une structure spéciale soit prévue pour en assurer la réalisation et que les descriptions de tâche de tous les personnels ainsi que les affectations tiennent compte de l'importance de cette mission.

D) L'ACCESSIBILITE DES ETUDES UNIVERSITAIRES ET LA PROMOTION DE L'EGALITE

R-27: Que le gouvernement maintienne le gel des frais de scolarité et s'engage, dans le cadre d'une politique d'accessibilité générale, à tendre vers la réalisation à moyen terme de la gratuité scolaire à tous les niveaux.

R-28: Que la politique en regard des frais de scolarité pour les personnes qui ne sont pas domiciliées au Québec soit révisée afin de favoriser les échanges avec les pays francophones et le soutien aux pays en voie de développement. A l'égard des pays en voie de développement, il faudrait revoir la politique actuelle des contingentements par pays et la formule qui consiste à n'accepter sans frais de scolarité supplémentaires que les personnes désignées par leurs gouvernements respectifs.

R-29: Que la politique des prêts-bourses soit améliorée avec le double objectif de stimuler l'accès aux études universitaires chez l'ensemble de la population du Québec et de contribuer de façon significative et efficace à la réduction des inégalités quant aux chances réelles d'accéder à l'université.

R-30: A court terme, que la part attribuée en bourses soit augmentée, que le calcul des allocations de subsistance soit pleinement indexé et tienne compte de l'ensemble des besoins des individus bénéficiaires y compris de ceux qui découlent de leur situation géographique, que la contribution minimale de l'étudiante ou l'étudiant soit abolie et que la contribution réelle soit basée sur le salaire net effectivement gagné.

R-31: Que soit accordé aux étudiantes et étudiants universitaires, un statut d'autonomie à l'égard de leur milieu familial d'origine et que, dans l'établissement des besoins d'aide financière, on ne prenne pas en compte la contribution du conjoint et les allocations familiales.

R-32: Que des mesures particulières soient prises pour favoriser l'accès à l'université des autochtones et des personnes appartenant aux minorités ethniques les plus défavorisées au plan de la fréquentation scolaire.

R-33: Que les politiques actuelles de contingentement de l'accès à certains programmes soient abolies. Qu'une meilleure information en matière d'orientation soit donnée aux étudiantes et étudiants.

R-34: Que des mesures soient adoptées pour tendre à ce que, dans les universités québécoises, les francophones aient la possibilité de poursuivre des études universitaires avancées avec l'aide d'ouvrages de référence et de matériel en leur langue, à un prix raisonnable. Que parmi d'autres mesures, la coopération avec les pays francophones en matière de production et de diffusion d'ouvrages en français soit continuée et renforcée.

R-35: Que les programmes de certificats continuent à être développés dans la mesure où ils répondent à des besoins de formation et de perfectionnement et que soit établie une politique claire, assurant la reconnaissance dans les programmes de baccalauréat des cours suivis au niveau du certificat.

R-36: Que des mesures efficaces soient appliquées pour assurer aux femmes un accès égalitaire aux études universitaires dans toutes les disciplines et à tous les niveaux.

R-37: Que soient mis sur pied des programmes d'accès à l'égalité afin de favoriser l'accès des femmes aux emplois universitaires de toutes les catégories.

R-38: Que les femmes qui accèdent à l'université comme étudiantes ou membres des personnels puissent profiter de la même sécurité physique et morale, de la même qualité de vie, de la même indépendance et des mêmes chances de promotion que les hommes et qu'on leur fournisse notamment les moyens de lutter contre toutes les formes de violence et de harcèlement sexuel dont elles sont ou pourraient être victimes.

R-39: Que soient formés, dans chaque université, des comités de la condition des femmes ayant le mandat de promouvoir des politiques d'accès à l'égalité (sous tous les aspects évoqués plus haut), de voir à leur mise en oeuvre et de surveiller leur application. Que ces comités soient composés en majorité de femmes et comprennent des représentantes ou représentants des divers intervenants.

R-40: Que l'implantation du réseau universitaire dans toutes les régions du Québec et le développement des services universitaires dans les régions périphériques soient réaffirmés comme des priorités de la politique gouvernementale.

E) LA QUALITE DU SERVICE UNIVERSITAIRE ET LE ROLE DES PERNELS

R-41: Que, dans toutes les catégories de personnels des universités, on tende à faciliter l'accès à la permanence.

R-42: Que de nouveaux postes de professeurs réguliers soient créés et que les chargés de cours et les autres employés de l'université possédant les qualifications requises aient un accès prioritaire aux postes de professeurs permanents.

R-43: Que la contribution des personnels professionnels et de soutien à la réalisation de la mission de l'université soit reconnue et valorisée; que leur nombre soit augmenté et maintenu à un niveau suffisant pour répondre aux besoins.

R-44: Que, tout en réduisant progressivement la proportion des employés à statut précaire dans toutes les catégories de personnels, on assure à ces employés des conditions de travail équivalentes à celles des employés permanents.

R-45: Que l'on élimine la sous-traitance et que les travaux réalisés pour l'université le soient par ses employés.

R-46: Que soient reconnues comme partie intégrante des tâches de chaque groupe de personnel leur contribution aux diverses missions de l'université et leur participation à la vie universitaire.

R-47: Que l'accès effectif au perfectionnement pour tous les groupes et catégories de personnels salariés soit défini comme une priorité et que les politiques de financement en tiennent compte.

R-48: Que des conditions décentes de santé et de sécurité soient assurées pour les usagères et les usagers ainsi que pour les personnels des universités et que le secteur de l'éducation (y incluant le niveau universitaire) soit un secteur prioritaire quant à l'application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

R-49: Que l'université se préoccupe aussi de la qualité de l'environnement physique et culturel des usagères et usagers ainsi que des personnels.

F) LE FINANCEMENT DEMOCRATIQUE DE LA VIE UNIVERSITAIRE

R-50: Que le gouvernement reconnaisse les sommes consacrées au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire ainsi qu'à la promotion de l'accès plus large aux études postsecondaires comme un investissement rentable pour la société québécoise et non comme une simple dépense courante.

R-51: Qu'à la suite d'une étude de la situation financière réelle de chaque université, sur la base de données comptables comparables, des mesures soient adoptées pour résorber les déficits accumulés des universités.

Que ces mesures de résorption se fassent principalement par l'octroi de subventions spécifiques à cette fin. De même, que des mesures de rattrapage soient prévues, particulièrement pour venir en aide aux universités qui, du fait des compressions budgétaires, n'ont pu compléter le développement de leur programmation.

R-52: Que le gouvernement reconnaisse la nécessité d'accroître de façon importante le financement public du réseau universitaire québécois pour en améliorer la qualité et l'accessibilité.

R-53: Que la nouvelle formule de financement des universités tienne compte du coût des diverses missions universitaires (enseignement, recherche, service à la collectivité, y compris les coûts indirects reliés à la réalisation de chaque mission) et prenne spécialement en considération les besoins particuliers des régions périphériques et des milieux économiquement défavorisés ainsi que les problèmes reliés à la taille des établissements.

R-54: Que le gouvernement du Québec augmente le financement de la recherche scientifique au Québec et tout particulièrement de la recherche à effectuer en milieu universita re et qu'il fasse pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci augmente substantiellement sa contribution au financement de la recherche.

R-55: Que le budget de financement de chaque université par l'Etat québécois comporte des enveloppes distinctes selon les missions, les objectifs et la nature des dépenses.

R-56: Que les modalités de financement public des universités soient établies dans le cadre d'un plan triennal qui prévoirait l'indexation annuelle des sommes allouées pour tenir compte de l'inflation, ainsi que le financement des nouvelles clientèles à raison de 100% du coût moyen par étudiant, au cours de l'année même où les universités reçoivent effectivement ces nouvelles clientèles.

R-57: Que le financement public des universités et du réseau universitaire repose essentiellement sur une fiscalité progressive. Que l'on reconnaisse la nécessité d'une réforme fiscale qui établisse une plus grande progressivité de l'ensemble du dispositif fiscal, notamment dans la structure de l'impôt sur le revenu. Que cette réforme augmente la part des entreprises dans les recettes fiscales de l'Etat. Qu'elle réduise, par ailleurs, de façon importante l'ampleur des abris fiscaux.

R-58: Que l'apport des sources externes de financement soit réglementé dans la double perspective d'assurer une répartition équitable de ce financement entre les institutions et de préserver l'indépendance de l'université.

NOTES

(1) Voir notamment:

- Mémoire conjoint CSN-CEQ à la CEU, juin 1978.

- La CEQ et la rapport Angers, A7980-CG-3.

- La démocratisation de l'université, décembre 1979, publié à la suite d'une table ronde regroupant la CSN, la FNEQ, la FAPUQ, l'ICEA, le SPUQ, la CEQ et divers collectifs universitaires travaillant dans le secteur de l'éducation permanente.

- Convergences et divergences d'opinions et de politiques, août 1979, exposé de positions de la FAPUQ sur le rapport de la CEU.

(2) Voir notamment:

- Des canons made in Québec?, Gilles Prévost, dans Le Devoir, 9 au 13 juin 1980.

- Anthropologie et impérialisme, Jean Copans, 1975, Bibliothèque d'anthropologie, Maspéro.

(3) Pour une école publique au service de la collectivité, ICEA, 1979.

(4) Rappelons que la CEQ revendique aussi que l'exercice de la compétence législative de l'Etat québécois en éducation ne soit soumis qu'à la seule constitution du Québec. Par conséquent, il devrait cesser d'être soumis aux contraintes imposées par l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 (Acte de l'Amérique du Nord britannique) ainsi qu'à l'article 23 de la Loi constitutionnelle de 1982.

(5) L'état de la scolarisation de la population québécoise, une analyse des données du recensement de 1981, Daniel Maisonneuve, juin 1984, Direction des études économiques et démographiques du MEQ.

(6) Voir aussi: La progression des élèves au secondaire et au collégial, Robert Maheu et Daniel Maisonneuve, 1983, MEQ.

(7) Cheminements scolaires dans l'école québécoise après la réforme. Structures décisionnelles dans le processus de qualification-distribution du secondaire V à l'université, Alain Massot, 1979, Université Laval et Université de Montréal.

Voir aussi:

- Du même auteur, Contre l'inégalité, pour une école égalitaire, article pour le Magazine CEQ, automne 1981, pp. 32-35.

- Les cheminements scolaires des francophones, des anglophones et des allophones du Québec au cours des années '70, Louise Sylvain, Louise Laforce et Claude Trottier, 1985, Conseil de la langue française.

(8) Les données brutes que nous avons utilisées nous ont été fournies par l'ordinateur du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, le 4 septembre 1984.

(9) L'accès à l'université au Québec. Mesure du phénomène selon le sexe et la langue maternelle de 1978-1979 à 1981-1982, André Lespérance, 1984, Direction des études économiques et démographiques, MEQ.

(10) La scolarisation de la population adulte chez quelques communautés culturelles. Un examen des données du recensement de 1981, Louis Dionne, 1986, Direction des études économiques et démographiques, MEQ.

(11) Les autochtones et l'école. Un portrait statistique, Daniel Maisonneuve et Francine Bédard-Hô, 1985, Direction des études économiques et démographiques, MEQ.

(12) Ecarts dans les traitements et les rangs au cours des années 1970, Association des universités et collèges du Canada, 1980.

(13) On trouvera plus d'informations à ce sujet dans la brochure intitulée: «Arguments contre les préjugés financiers: ne partez pas sans eux!..., CEQ, septembre 1986.

(14) Les finances publiques du Québec; l'urgence d'un redressement, Ministère des finances, Québec, mars 1986.

(15) Extrait du document Les finances publiques du Québec; l'urgence d'un redressement, ministère des finances, Québec, mars 1986. Ce document ne donne aucune précision nous permettant de mieux identifier l'étude du Secrétariat du Conseil du Trésor à laquelle il réfère.

(16) Le régime fiscal des sociétés, un axe de changement, Ministère des Finances, Ottawa, mai 1985.

(17) Les finances publiques du Québec; l'urgence d'un redressement, Ministère des Finances, Québec, mars 1986, p. 39.

(18) Budget 1986-87, Gouvernement du Québec, mai 1986.

(19) Le mythe d'un gouvernement trop lourd, John Calvert, dans l'Evénement, SCFP, juin 1984.

(20) Calvert John: op. cit., p. 16.

(21) Voir notamment, l'allocution prononcée à l'Université de Montréal, par M. Claude Ryan, député d'Argenteuil, le 17 octobre 1985, à l'occasion d'une rencontre organisée par l'Association libérale d'Outremont.

(22) La politique de financement des universités pour l'année 1986-87, p. 6.

(23) Avis du Conseil des Universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur les orientations du financement universitaire (budget de fonctionnement), 20 décembre 1985, Annexe 1.

(24) Voir notamment l'étude de Roland Doré intitulée: L'état actuel et le développement futur de la formation en génie au Canada, Congrès canadien de l'éducation en génie, 12 et 13 mai 1986.

(25) Voir notamment les mémoires présentés à cette commission par le Syndicat des professeurs de l'UQAC et par l'Université de Sherbrooke.

(26) Comme exemples de recommandations mal appuyées, on peut citer celle qui porte sur l'augmentation du nombre d'heures de cours, sans aucune analyse de l'ensemble des composantes de la tâche des professeurs et celle d'abolir le siège social de l'Université du Québec, sans s'enquérir des conséquences d'une telle décision pour les constituantes des régions périphériques ou des coûts qu'entraînerait la disparition de programmes extensionnés.

ANNEXE

Liste des syndicats en milieu universitaire affiliés à la C.E.Q. ou en entente de service avec elle.

. Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Sherbrooke (SCCUS);

. Le Syndicat des employées et employés de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue; Section chargées et chargés de cours (SEUQAT-SCC);

. Le Syndicat du personnel de l'Institut national de la recherche scientifique (SPINRS);

. Le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi (SPUQAC);

. Le Syndicat des employées et employés de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue; Section professeurs (SEUQAT-SP);

. Le Syndicat des employées et employés de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue; Section professionnelles et professionnels (SEUQAT-SPP);

. Le Syndicat des employés professionnels de l'Université du Québec à Trois-Rivières (SEPUQTR);

. Le Syndicat des employés professionnels de l'Université du Québec à Hull (SEPUQAH);

. L'Association du personnel de laboratoire de l'Ecole polytechnique (APLEP);

ANNEXE (suite)

- Le Syndicat des employées et employés de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue; Section employés de soutien;

- Le Syndicat des responsables de programme et de recherche de la Faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal;

- Le Syndicat général des personnels professionnels de l'Université de Montréal;

- Le Syndicat des professionnelles et professionnels du Fonds F.C.A.R.;

- Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Sherbrooke (APAPUS), en entente de service.

Centrale
de l'enseignement
du Québec

OCTOBRE 1986 — D-3807